

POGROM ANTI-CHINOIS À HAÏPHONG (1927)

ANTÉCÉDENTS

Hanoï
CHRONIQUE DE LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1895, p. 2, col. 2-3)

M. Grall, [chef du service de santé](#), est parti, hier matin, pour Haïphong, afin de s'occuper des questions d'hygiène concernant la colonie, très importantes en ce moment où une bonne partie de la Chine méridionale, ainsi que Hong-kong et Macao, sont contaminées par un regain de peste bubonique.

Nous n'avons pas à Hanoï de grandes accumulations de population chinoise ; s'adonnant entièrement au commerce et aux petites industries, elle se trouve assez disséminée dans les divers quartiers de la ville.

Il n'en est pas de même à Haïphong où de grandes industries emploient des centaines d'ouvriers chinois qui, suivant leur détestable habitude, se logent cinquante là où il y a réellement place pour huit ou dix. Ces taudis-casernes de la rue Chinoise et des environs sont bien connus dans notre port de commerce ; l'odorat seul suffit pour guider celui qui a intérêt à les visiter.

Nous nous permettons d'appeler sur cette question l'attention toute particulière de M. Grall.

EN INDO CHINE

Les Chinois et la piastre
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1903, p. 2, col. 3)

On nous écrit de Haïphong :

Les manœuvres dont sont coutumiers les Chinois, lorsqu'il s'agit de spéculer sur un produit ayant taux commercial, se donnent libre cours en ce moment à Haïphong. Nous venons, après beaucoup d'autres, les signaler à M. Gautret, le sympathique résident maire, et le prier de prendre une bonne mesure coercitive à l'égard du seul responsable, de celui qui, n'ignorant rien de ces opérations de banque et de vol, non seulement ne les signale pas à l'autorité française, non seulement ne les enrave pas, mais encore, par son apathie bien connue, laisse profiter ses gens, nous voulons dire le chef de congrégation.

L'auteur de ces lignes, ayant à faire la monnaie d'une piastre dans la rue Chinoise, eut, bien qu'accompagné d'un notable chinois, beaucoup de peine à faire son change au pair parce qu'il présentait une piastre mexicaine ; dans trois maisons différentes et non des moindres, la réponse fut la même, toutes les maisons chinoises refusent les piastres mexicaines, la Banque de l'Indo-Chine n'accorde que jusqu'au 29 courant, dernier délai, pour les recevoir dans ses caisses !...

Nous avons conduit nos Chinois à la Banque*, où le caissier, toujours aimable, leur a répété que tous les bruits de retrait de la piastre mexicaine, d'ailleurs indispensable aux transactions commerciales, étaient complètement dénuées de fondement et qu'il priait tout un chacun de les démentir.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1906)

La Traite des jaunes. — Nous avons, à cette même place, annoncé en leur temps les nombreux vols d'enfants et les non moins fréquents raps de jeunes congaies dont s'étaient rendus coupables des Chinois, heureusement arrêtés avant d'avoir pu emmener dans leur pays leur butin ou leur proie. Nous espérions que la justice, émue par la répétition de pareils attentats, profitant de ce qu'elle avait les coupables sous la main, prononcerait quelques condamnations dont la sévérité aurait donné à réfléchir aux trafiquants de chair humaine. Il n'en est rien : aucune des vieilles matrones, aucun des Chinois-pirates arrêtés n'a comparu devant le tribunal. On nous affirme même qu'ils ont tous été relâchés faute de preuves suffisantes.

Et les 10 ou 12 enfants qui ont été recueillis par la Sainte-Enfance ne sont-ils pas des preuves suffisantes ?

On était en droit d'attendre un peu plus d'activité de la part des juges depuis le jour où les assassins de Layrisse ont été acquittés aux assises, le tribunal ayant reconnu que l'instruction avait été mal faite et incomplète ; malheureusement, il n'en a rien été. L'affaire Layrisse a été reprise pour la forme. Dernièrement, de nombreuses attaques, dont plusieurs à mains armées et en bandes, ont eu lieu à Haly et sur le Song-Tam-Bac. La fréquence des exploits de ces malfaiteurs avait même été telle que le chef de congrégation fit une démarche auprès du résident-maire afin d'examiner la possibilité de joindre quelques agents chinois à notre police municipale. Plusieurs de ces bandits furent arrêtés, mais vite relâchés, leur victime ayant, sous le coup de menaces, retiré la plainte qu'elle avait tout d'abord déposée. Aujourd'hui, des individus accusés de rapt sont relâchés faute de preuves suffisantes. Rien n'est changé et nos juges surchargés de travail continuent à venir à leur bureau de 9 h 1/2 à 10 h 1/2 et de 3 h 1/2 à 4 h. 1/2.

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1906)

Nous avons rapporté hier le cas intéressant de Cheng Tac Koai, que ses compatriotes de Hanoï et de Haïphong présentent comme un réfugié politique. Il demande un certain nombre d'explications complémentaires et donne lieu à deux versions. La première, que nous apportions hier, à laquelle, pour les causes que nous dirons plus bas, nous accordons toute créance, est celle adoptée par le détenu et par les deux congrégations cantonaises de Haïphong et de Hanoï.

La seconde est celle du vice-roi de Canton et du Tao-Tai du Kouang-si, agissant d'après ses ordres, et représenterait Cheng Tac Koai comme un dangereux chef pirate ayant commis nombre de crimes, comme un condamné de droit commun en rupture de ban. Nous dirons pourquoi nous y croyons peu.

Si nous ne suspectons aucunement la bonne foi et la loyauté du consul de France à Long-Tchéou, pas davantage celles de M. Simoni, résident de Lang-Son, homme très prudent et d'un jugement très sain, point non plus celles de M. Prêtre, résident-maire

d'Haïphong, qui permirent aux envoyés du Tao Tai d'accomplir en territoire français leur mission, nous n'avons en rien la même confiance en les mandarins chinois.

Enfin, nous nous étonnerons qu'on ait laissé agir leurs délégués *officieusement* et qu'on n'ait pas agi *officiellement*. Une extradition ne se fait que d'après des lois et décrets définis par nos codes, après certaines formalités qui sont une des garanties de l'accusé. Le décret du 23 octobre 1811 est, sur ce point, très explicite. Elle doit être demandée par le gouvernement intéressé au ministre de la justice. Elle ne s'accorde pas à un préfet ou gouverneur chinois par mesure de politesse internationale. Puisque nous avons tant fait, hélas ! que d'introduire ici la justice française avec ses formes sa sacro-saintes, le moins est de respecter ce que nous avons établi.

Donc, les mandarins chinois de Canton et du Kouang-Si prétendent et ont su faire croire à notre consul et à nos résidents que Cheng tac Koai est un pirate et un criminel de droit commun. Ils eussent été bien maladroits de faire autrement car c'était là la seule façon dont ils pussent obtenir sa remise entre leurs mains, la France n'ayant pas pour habitude de livrer ceux qui viennent se réfugier chez elle et lui demander asile contre les rigueurs d'un gouvernement qu'ils ont voulu renverser. De plus, le gouvernement de la Chine, que celui de la France n'a pas le droit de suivre dans cette voie arbitraire, déclare pirates et criminels de droit commun tous les réformistes qui voulurent renverser la dynastie régnante. Elle a mis leur tête à prix. Et cela peut expliquer l'erreur de nos administrateurs français trompés par les Chinois.

Deux très graves raisons, deux arguments qui nous paraissent irréfutables s'opposent, d'après nous, à ce que cette théorie puisse être admise.

1° Les protestations énergiques de tous les Cantonnais par l'organe légal et officiel de leurs congrégations de Hanoï et Haïphong se portant garants devant les autorités que Cheng Tac Koai est un honnête homme et simple condamné politique, et délibérant pour savoir s'il n'y aurait pas lieu de délivrer par la force, de le faire évader et de le cacher. Elles n'eussent point fait cela pour un malfaiteur dont elles eussent été les premières à demander l'incarcération et, au besoin l'exécution.

2° Les importantes sacrifices pécuniaires qu'elles consentent en sa faveur pour le faire défendre par deux de nos plus distingués avocats et qu'elles n'eussent certainement pas faits pour un vulgaire pirate qu'elles avaient tout intérêt à voir disparaître.

Les chefs de congrégation sont des amis de l'ordre qui n'aiment pas à se compromettre et se montrent scrupuleusement respectueux de l'autorité française. Jamais on ne les vit intervenir en faveur d'un Chinois régulièrement condamné par nos tribunaux. S'ils se sont mis en mouvement, on peut être sûr qu'ils se sentent forts de leur bon droit et ont confiance dans l'excellence de leur cause comme aussi dans la justice de notre gouvernement mieux éclairé.

Il est plus que probable que Cheng Tac Koai est un membre très important d'une société politique traquée par tous moyens par le gouvernement chinois et par lui considéré comme une association de pirates. Mais vit-on jamais la France considérer comme telles les Sociétés secrètes ou même les sociétés d'anarchistes, propagandistes par le fait ? Fut-il anarchiste chinois, il n'est et ne peut être pour nous qu'un réfugié politique.

Puis, en dernier lieu, comme n'aurons pas manqué de le faire valoir nos avocats, la loi a institué certaines formalités d'extradition pour augmenter les garanties données aux prévenus. Nous n'avons pas le droit de les diminuer ni, surtout, de transiger avec la Loi.

L. des CHARMETTES

Marseille, le 29 septembre.

M. Hauser, maire de la ville d'Haïphong, vient de prendre un arrêté interdisant aux officiers chinois, actuellement dans cette ville, de se promener en grande tenue, sabre au côté.

La vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1912, p. 2, col. 6)

Un agent de police de Haïphong, en service au poste de la rade, vient de découvrir tout un convoi de gamins. et de gamines qu'une proxénète chinoise, avec la complicité des matelots chinois du bord, tentait d'embarquer sur le *Carl-Diederichsen* à destination de Hong-Kong. Quatre de ces enfants se trouvaient même déjà à bord et furent trouvés cachés dans la chambre des machines.

Ces faits sont fréquents et il ne se passe pas de jour, depuis quelque temps, que la police ne reçoive des déclarations de disparition d'enfants. Des envois réguliers se font par jonque, de points de la côte sans surveillance.

LES CHINOISE EN INDOCHINE

par Albert METIN, député du Doubs

(*Les Annales coloniales*, 22 août 1912)

Les Chinois ont, en Indochine, un statut particulier : ils ne sont traités ni en étrangers, ni exactement en indigènes.

C'est qu'aussi ils se trouvent depuis longtemps mêlés à la vie locale, ils ont crû et multiplié, surtout par immigration.

Le Tonkin en compte 22.000, pour la plupart commerçants. Partout où s'installe l'Européen, le Chinois le suit pour l'approvisionner. Partout où il colonise, le Chinois lui fait une concurrence sur son propre terrain.

Les Chinois se lancent dans de grosses opérations commerciales ; ils fondent des compagnies de navigation et de transports. L'embryon de grande industrie que possède le Tonkin est en partie chinois ; beaucoup d'usines cotonnières et une importante fabrique d'allumettes appartiennent aux « Célestes ».

En Annam, 5.000 Chinois vivent à peu près comme les 22.000 du Tonkin ; dans les ports comme Tourane et Faïfou se trouvent de grosses maisons chinoises d'exportation.

En Cochinchine, les Chinois sont plus de 100.000. On les trouve là groupés en cinq congrégations ou communautés marchandes.

Les Chinois des diverses congrégations occupent une place considérable dans la vie économique cochinchinoise ; ils détiennent en effet presque tout le petit commerce et la petite industrie et, en outre, une bonne partie de grosses affaires, rizeries, compagnies de navigation, entreprises de grands travaux.

C'est au Cambodge que les Chinois forment le groupe le plus étendu relativement à la population totale ; ils y sont en effet 90.000 sur un million et demi d'habitants.

Au lieu de se consacrer presque tous au commerce et à l'industrie, comme dans les pays annamites, les Chinois du Cambodge font de la colonisation agricole. Aussi beaucoup d'entre eux prennent-ils femmes et fondent-ils une famille dans ce protectorat. Les métis issus de ces unions prennent les habitudes et adoptent la langue des Cambodgiens.

Les Chinois sont les agents de l'activité économique du Cambodge. Dans tous les marchés importants, ils vont acheter les divers produits qu'ils dirigent sur Phnom-Penh, siège de leurs entrepôts. Une quarantaine de chaloupes chinoises et un nombre beaucoup plus considérable de jonques sillonnent le réseau fluvial.

Enfin, les Chinois ont l'adjudication des principales pêcheries du pays.

Tous ces Chinois sont traités en partie comme des étrangers, en partie comme des indigènes ; en matière civile et commerciale ils ont le choix entre la loi française et celle du pays.

Cette situation cause des plaintes dont la représentation de Cochinchine s'est faite l'écho.

Pourquoi, demande une partie des colons, surtout les petits commerçants, laisser aux Chinois tant de facilités ?

C'est que le Chinois est là depuis longtemps ; c'est qu'il est devenu une part indispensable du corps social et que la colonisation française l'a rendu encore plus indispensable.

Dans la vie indochinoise, le Chinois est un élément qu'on ne saurait remplacer.

Il partage la vie de l'indigène, parle sa langue et fournit un intermédiaire entre le natif et le Français.

Aussi travailleur et aussi ambitieux que l'Européen, il fait des travaux qui dépassent les capacités, les forces, la volonté du naturel, et que le blanc ne saurait accomplir là-bas.

Aussi voit-on dans toutes les colonies voisines, ainsi qu'au Siam, le Chinois utilisé, maintenu, attiré même dans les périodes de grands travaux et d'exploitation intense.

Est-ce une raison pour maintenir purement et simplement l'état de choses actuel ? Pas exactement.

Pourquoi ne pas préparer une nouvelle législation qui donnerait aux Français les mêmes aisances qu'aux Chinois en matière de droit et de justice ? On pourrait, par exemple, leur accorder la faculté de stipuler dans les actes et conventions avec les indigènes qu'ils entendent contracter, soit sous l'empire de la loi française, soit sous celui de la loi annamite.

Nous voudrions voir s'engager dans ce sens la commission qui siège depuis plus d'un an au ministère pour chercher la solution du problème.

Elle pourrait ainsi donner satisfaction aux blancs qui réclament, sans jeter un trouble injuste et funeste dans l'organisation de la société sino-annamite.

Chronique de Haïphong
VOYAGE DU GÉNÉRAL TSAÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1913)

S.E. Tsaï est arrivée hier soir, à 10 h 35, à Haïphong, saluée à la gare par M. Tournois¹ qui avait revêtu, pour la circonstance, la tenue d'été d'administrateur de 1^{re} classe, le lieutenant-colonel Quérette, M. Verignon, administrateur de la zone, le lieutenant Le Porz, adjudant de garnison, et les chefs du congrégation.

Le général Tsaï avait pris passage dans le wagon de service de la compagnie. La gare avait été décorée de plantes vertes et de drapeaux français et chinois.

On peut évaluer à plus de 4.000 personnes, la foule de Chinois et d'Annamites massée dans la cour de la gare, rue de Lanessan, boulevard Bonnal. Dès son arrivée, le

¹ Odon-Georges-Pierre Tournois (Foix, 1859-Hanoï, 1918) : chevalier de la Légion d'honneur du 27 février 1896 comme capitaine au 61^e R.I. Ancien résident de Sôn-Tay.

général Tsaï est monté en automobile avec M. Tournois et s'est rendu au théâtre où il a assisté aux deux derniers actes de la Présidente.

Des appartements avaient été réservés pour lui et sa suite à l'hôtel du Commerce.

Ce matin, à 7 heures, S. E. s'est rendue à la pagode somptueusement décorée et a été reçue par les chefs des congrégations qui lui ont offert une coupe de champagne et lui ont souhaité la bienvenue.

S. E. a répondu en les remerciant de leur accueil, en leur exprimant combien avait été cordiale la réception du gouvernement français et leur rappelant que, dans ce pays ami de la Chine, qui leur prodigue une si large hospitalité, ils doivent observer une réserve particulière et avoir vis-à-vis du gouvernement une attitude amicale et soumise.

À l'issue de cette réception, le général Tsaï visité les écoles de la rue Tonkinoise et du boulevard Chavassieux dont il a approuvé l'excellente tenue, puis, rentré à l'hôtel, il y a été pris en automobile par M. Tournois, ainsi que M. Tcheng, délégué du ministère des affaires étrangères au Yunnan, et son chef d'état-major avec lesquels il se rendit à l'usine de la Société Cotonnière.

Reçus par MM. Daudeuf et Wallenmeyer, ces messieurs ont visité l'usine en détail et se sont fait expliquer, vivement intéressés, son fonctionnement

De là, ils se sont rendus aux appontements Roque et ont pris passage à bord de la chaloupe *Émeraude*, dont M. Fafart leur a fait les honneurs, pour aller à la cimenterie.

Reçus par MM. Barrière, Chenu, Doaris [Doirisse] et Monin [Monnin], ils ont parcouru cette magnifique exploitation en détail, et, enfin, pressés par l'heure, se sont rembarqués en compagnie de MM. Barrière et Chenu à bord de l'*Émeraude* pour rejoindre le *Hué*.

Pendant la traversée, un lunch a été servi à bord et M. Fafart, représentant M. Roque, a bu au général Tsaï et à la république chinoise.

Arrivée à bord du *Hué*, S. E. a été saluée par M. Yokoyama, les chefs de la congrégation, et a offert une dernière coupe de champagne, remerciant M. Tournois de la réception aimable qui lui avait été faite à Haiphong et le priant d'être son interprète auprès du gouvernement pour l'accueil dont il avait été l'objet à son passage au Tonkin. Le *Hué* a levé l'ancre à 10 h. 35.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1914)

LE GOUVERNEUR DU YUNNAN. — Le gouverneur civil du Yunnan, accompagné du lieutenant Langlais, est arrivé ce matin, par le régulier de 9 heures 30 auquel avait été attelé le wagon-salon de la Compagnie du Yunnan.

Salué à sa descente de train par M. Wintrebert, au nom du résident supérieur et du maire de la ville, le gouverneur a pris place dans une voiture de la mairie et s'est rendu à la congrégation où il a été officiellement reçu par les autorisées chinoises.

Le gouverneur est descendu à l'hôtel du Commerce où un appartement lui avait été réservé.

Cet après-midi, à 3 heures, le gouverneur est allé faire visite au maire de la ville de Haïphong, visite que ce dernier lui a rendue à 4 heures.

Les Chinois en Indochine
par Maurice VIOLLETTE,
député d'Eure-et-Loir,
vice-président de la Chambre.

(*Les Annales coloniales*, 29 janvier 1916, p. 1, col. 1)

Je suis très frappé, en parcourant les journaux Indochinois, de voir à quel degré les Chinois prennent, en Indochine, une place prépondérante. Pendant un temps, leur influence avait paru se limiter à la Cochinchine, mais il est manifeste qu'elle déborde et qu'elle grandit même au Tonkin.

Je ne suis pas, d'ailleurs, autrement surpris de cette pénétration pacifique. Dans [mon rapport de 1910](#), j'avais déjà entrepris de montrer — et je n'avais probablement pas eu le mérite de la découverte — que le régime juridique dont les Chinois bénéficiaient, dans la colonie était, à lui seul, une raison suffisante pour expliquer comment, naturellement, ils devaient y faire tache d'huile. Or, je ne sache pas que, depuis lors, aucune mesure ait été prise pour prévenir le danger de demain et il me semble, au contraire, constater que l'Administration a multiplié à leur égard des facilités assez inexplicables.

Actuellement, dans la colonie, il n'y a plus qu'eux qui se présentent aux adjudications et, dernièrement encore, pour une modeste fourniture de 30 tonnes de paddy pour la nourriture des animaux des établissements zootechniques et de l'infirmerie vétérinaire d'Hanoï, seuls deux Chinois ont soumissionné. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, tandis que le cours était de 3 piastres 50 les 100 kilogrammes, le Chinois adjudicataire fait le prix de 4 piastres. Il a donc soumissionné au-dessus du cours.

Le journal qui relate ces faits explique que les Français et les Annamites commencent à se rendre compte que ce n'est pas la peine de chercher à lutter avec les Chinois avec qui l'Administration traite constamment, même de gré à gré, pour des marchés considérables. C'est ainsi que l'Intendance serait sur le point de négocier, dans ces conditions, un marché très important de 220 tonnes de paddy.

Il faudrait tout de même réagir un peu. Je me garde bien de dire qu'il faut rendre la colonie intenable pour les Chinois. Je sais très bien que les nécessités diplomatiques, de même d'ailleurs que l'intérêt bien entendu de la colonie ne permettent pas d'envisager une mise à l'index de l'élément chinois, mais il y a une mesure à garder et sans faire preuve d'un nationalisme outrancier, il conviendrait que nos administrations au moins s'efforçassent de reprendre le contact avec nos colons et les Annamites.

Il est entendu, d'ailleurs, que je me borne à essayer, une fois de plus, d'attirer l'attention sur un problème grave. Je ne m'attache, pour le moment, à aucun fait particulier, parce qu'il y en aurait de trop. Je n'ai retenu celui que j'ai cité que parce que, précisément, il est minuscule et pleinement révélateur de l'état d'esprit- de nos compatriotes et de nos protégés. Si vraiment les choses en sont au point qu'une fourniture de 30 tonnes de paddy à Hanoï n'intéresse ni Français ni indigènes, et qu'aucune offre de fourniture ne soit faite par eux-mêmes au cours du jour, c'est que, de façon indiscutable, le mal est profond. Il faudrait alors qu'on commençât cependant à s'en occuper.

La Vie indochinoise

Sarraud à Haïphong

(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1917, p. 3, col. 1-2)

La réception faite par la congrégation chinoise au gouverneur général est à retenir, car c'est une heureuse démonstration amicale à rapprocher de la rupture des relations diplomatiques de la République chinoise avec l'Allemagne.

MOBILISATION GÉNÉRALE EN INDOCHINE
PEUT-ON SONGER AUX FRANÇAIS ?
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1917, p. 3, col. 4)

Tandis que certaines maisons françaises sont fermées, le matin, en raison de la présence de leur chef ou de la plupart de leurs employés à la caserne jusqu'à neuf heures, les commerçants chinois et autres Asiatiques, qui ne sont pas soumis aux obligations militaires, peuvent, tout à loisir, vaquer à leurs occupations sans craindre la concurrence.

« Il doit y avoir un moyen de pallier cet inconvénient. Quel que soit ce moyen, il paraîtrait équitable de l'employer, car on ne peut admettre que des mesures de défense nationale se tournent contre nous et livrent certains des nôtres à la concurrence étrangère.

FOIRES INDOCHINOISES
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1917, p. 3, col. 1)

L'écho des succès des foires de l'Afrique Occidentale étant arrivé jusqu'en Indochine, les différentes associations économiques ont émis le vœu de l'organisation de ces manifestations de la production locale.

Malheureusement, toutes ces initiatives se heurtent non seulement au traditionalisme annamite, mais encore et surtout aux marchés occultes de ce bétail tenus par les Chinois dont la cupidité n'a d'égale que l'usure.

Pour obtenir quelque résultat dans l'organisation des foires de bétail, il faudrait enlever le monopole du commerce du bétail aux Chinois qui l'exploitent. Mais si l'on veut que le Chinois ne soit plus le grand conseiller, il faut diminuer les formalités administratives et toutes les mesures souvent vexatoires qui en découlent. Ce ne sera qu'au bout de longs efforts que nous amèneront l'Annamite à se passer du Chinois.

Dégagé des contingences administratives, l'Annamite comprendra rapidement les bénéfices qu'il pourra tirer des marchés à bestiaux et notre cheptel indochinois ne fera qu'y gagner.

Au moment où les besoins de l'armée exigent une économie de 35.000 bêtes par mois pour sauver notre cheptel, nous devons recourir à toutes les mesures qui développeront notre cheptel colonial.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1917, p. 3, col. 1)

COCHINCHINE

Les *Annales coloniales* du 7 juillet 1917 signalaient qu'un adjudicataire français avait été systématiquement écarté d'une adjudication ; notre confrère *l'Opinion* du 9 mai 1917 nous apprend que le Chinois adjudicataire le fut au détriment d'un Annamite qui offrait de faire le travail de terrassement avec une différence de 1.200 piastres en moins.

La Colonie est-elle assez riche pour dépenser inutilement 1.200 piastres ou la Commission a-t-elle besoin de quelques subsides occultes ?

Donc ni Français, ni protégés français ? La préférence à l'étranger ! Est-ce pour transformer les neutres en alliés ? Est-ce politique ou machiavélisme ? Ou quoi ?

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1923, p. 2, col. 4)

— La question du développement de la propriété chinoise en Indo-Chine est une de celles qui préoccupent le plus les Annamites. L' « Écho annamite » déplore cette « invasion pacifique chinoise », « cette éviction lente et continue des indigènes qui constitue un danger aussi bien pour la population française que pour ces derniers », et réclame des mesures de protection. Des objections d'ordre diplomatique ont, jusqu'ici, été mises en avant, « disant que la moindre modification au « statu quo » ne manquerait pas de soulever les protestations de la Chine et d'attirer des représailles de la part de cette dernière à l'encontre des Français fixés dans la république céleste.

Si les Chinois jouissent pleinement du droit de propriété en Indo-Chine, il n'en est pas de même pour les Français de Chine à qui la réciprocité de traitement n'est pas accordée.

D'autre part, en France dernièrement, l'acquisition des immeubles par les étrangers a attiré l'attention du Parlement et à la fin de 1922, la Chambre a adopté, sans débat, un projet de loi soumettant à l'autorisation du gouvernement tout achat d'immeuble, ou même tout bail de plus de neuf années, contractés par des étrangers.

« Pourquoi, écrit l' « Écho annamite », ne promulguerait-on pas en Indo-Chine, ce décret de loi ? » Dans la métropole comme dans la colonie, c'est la seule et véritable mesure d'intérêt national, contre l'accaparement des terres par les étrangers.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 28 juin 1923, p. 2, col. 5)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie administrative

— Le gouverneur général vient d'arrêter que les concessions définitives ne pourront être cédées ou aliénées à des étrangers sans autorisation de l'administration. Cette mesure mettra fin aux agissements des Chinois qui, par des prêts usuraires habilement consentis et renouvelés, ont réussi à faire passer dans leurs caisses les titres de propriété d'immenses étendues de rizières.

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1923, p. 2, col. 5)

COCHINCHINE

— Notre confrère de Saïgon, l'*Opinion*, revient à plusieurs reprises sur la question de la protection des constructeurs français en Indochine. Ceux-ci sont en butte à une concurrence chinoise intense, qui prend presque les proportions d'un « trust » puisque, en matière de grands travaux publics, les Célestes obtiennent la plus grande part, pour ne pas dire la totalité des adjudications. Le travail des entreprises françaises de

construction a pourtant beaucoup plus de fini que le travail chinois, à tel point que les Chinois eux-mêmes s'adressent aux maisons françaises lorsque à titre personnel, ils envisagent des travaux qu'ils désirent bien faits.

L'*Opinion* demande instamment que l'on protège les constructeurs français et propose comme mesures transitoires, « de décréter d'abord qu'à soumissions 5 % plus élevées, l'adjudication revienne de droit à l'entreprise française, d'obliger ensuite les soumissionnaires chinois à fournir des plans et devis signés de l'architecte ou ingénieur qui les a préparés. »

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1923, p. 2, col. 3-4)

— Les Annamites poursuivent avec succès l'effort commencé en 1919 pour supprimer l'intermédiaire chinois dans le commerce du pays. Déjà, ils ont de nombreux magasins, et une chaloupe annamite fait un voyage régulier chaque semaine entre Saïgon et Phnom-Penh ; mais ce qui est plus important, c'est qu'ils ont créé dans l'intérieur des postes d'achat du paddy. Si cette création se généralise, c'en sera fait de l'emprise chinoise qui est presque unique sur le marché du paddy. Cependant, cette emprise est tellement ancienne qu'on ne peut se défendre d'un certain scepticisme à l'égard de l'enthousiasme prématûr des journaux annamites.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 27 novembre 1923, p. 2, col. 4-5)

TONKIN

— Cette année, plus que les années précédentes, la colonie chinoise d'Haïphong a fêté l'anniversaire de la proclamation de la République Céleste.

Dès le matin du 10 octobre, les rues des quartiers chinois avaient pris allure de fête, à toutes les maisons étaient déployés des drapeaux nationaux chinois et français ; des guirlandes de papiers multicolores ornaient les devantures des magasins.

Pendant toute la journée, il y eut une très grande effervescence dans les rues de ces quartiers. et le soir venu, ce fut la grande promenade à la Licorne.

Plus de 800 lanternes aux formes les plus diverses, aux multiples couleurs, étaient portées par des écoliers chinois formant le cortège. Sur tout le parcours de la retraite éclatait une pétarade infernale : des feux de Bengalejetaient leur brillante lumière ; tam-tam, cymbales scandaient bruyamment l'hymne chinois et les chants patriotiques que les jeunes étudiants entonnaient sous la conduite de leurs professeurs.

Plusieurs chars s'étaient joints à la cavalcade : cuirassé avec tourelles, aéroplane monté sur bicyclette, cloche lumineuse, etc. Tout cela se mouvait au milieu d'un tintamarre infernal et l'on distinguait à grand-peine la musique assez discordante d'une fanfare qui essayait vainement de terminer un air des Lampions.

À dix heures, sur les instructions de la police, les manifestations populaires étaient terminées, mais les restaurants chinois restèrent comblés jusqu'à une heure très avancée.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 30 novembre 1923, p. 2, col. 3-4)

TONKIN

— Les arrêtés des 31 janvier 1903. 19 janvier 1903 et 7 août 1916 instituant une surtaxe au principal de l'impôt de capitation des Asiatiques étrangers à Haïphong* sont abrogés par arrêté du 6 octobre 1923.

Cette surtaxe est remplacée par des centièmes additionnels dont le maximum, pour l'année 1924, a été fixé par arrêté du 6 octobre 1923.

La Vie indochinoise (*Les Annales coloniales*, 1^{er} février 1924, p. 2, col. 4-5)

— La presse indochinoise revient fréquemment sur la question du péril chinois en Cochinchine et au Tonkin. Il y a quelques années, le *Courrier d'Haïphong* publiait une série d'articles tendant à prouver qu'il fallait restreindre de plus en plus l'immigration chinoise et prendre des mesures pour évincer le plus possible les Célestes déjà fixés dans la colonie et se révélant commerçants trop industriels.

Suivant notre confrère de Saïgon, *l'Opinion*, si l'on se place à un point de vue exclusivement économique, l'existence d'une grande colonie chinoise dans une colonie française ne peut être qu'un facteur de retard dans le développement de cette dernière. L'*Annuaire général de l'Indochine* pour 1923 donne, pour la Cochinchine seule, une population de 150.000 Chinois environ, dont 70.000 dans l'agglomération Saïgon-Cholon. Que cette population chinoise ait rendu aux Annamites d'énormes services, cela ne fait aucun doute, et ce n'est pas pour rien que le peuple d'Annam appelle le Chinois son oncle ou son grand-oncle. Que cette même population chinoise ait, depuis l'occupation française, largement contribué à l'activité économique de la colonie, il n'y a qu'à voir la prospérité de la plupart des firmes chinoises actuelles pour s'en convaincre. Et pourtant la colonie chinoise dans la colonie française n'en constitue pas moins une anomalie et peut-être un danger.

Nul n'ignore, en effet, que le Chinois ne vient pas en Cochinchine pour s'y fixer et mettre le pays en valeur. À part la main-d'œuvre agricole des poivrières d'Hatien, il est extrêmement rare de voir le Chinois en dehors du commerce et de l'industrie. Il fait principalement office d'intermédiaire, que ce soit dans l'économie intérieure de la colonie ou pour le commerce d'exportation. L'exode des capitaux, amassés par ce travail, vers la Chine, constitue une perte sèche pour la colonie. Les ressources accumulées sous l'égide du Gouvernement français et avec la collaboration des Annamites peuvent être utilisées pour concurrencer notre exportation indo-chinoise et nous fermer certains débouchés.

L'emprise chinoise n'est pas seulement, en Indochine, une anomalie économique, mais aussi un péril politique. À supposer que la paix fût troublée en Extrême-Orient et que fût menacée cette Indochine sur laquelle tant de nations, voisines ou non, jettent des regards de convoitise, la colonie chinoise serait pour nous une sérieuse cause de soucis et constituerait le plus lourd de nos impédiments.

Cette thèse, quoique généralement admise, ne rencontre pas un assentiment unanime. Pour notre confrère *l'Avenir du Tonkin*, le Chinois est, dans la colonie, un élément essentiel et probablement indispensable de prospérité. Quand, au Tonkin, nous aurons réalisé tout notre programme d'hydraulique agricole et accru les surfaces à cultiver, nous aurons ramené à la terre les éléments indigènes qui tendaient, faute d'emploi, à s'en éloigner. Ce changement aura lieu au détriment des exploitations minières et de l'industrie, car l'Annamite est avant tout agriculteur, et l'on connaît son instabilité, sur les chantiers miniers en particulier, à l'époque où les travaux des champs réclament une main-d'œuvre plus abondante. Or, nous ne sommes qu'au début de

notre activité minière ; la pénurie d'ouvriers dont on souffre déjà ne fera donc que s'accentuer, et cela d'autant plus qu'au développement des mines viendront s'ajouter l'installation de grandes entreprises industrielles, métallurgiques ou autres, et la construction de nouvelles voies ferrées.

Peut-on oublier que la prodigieuse ligne du Yunnan a nécessité, pour son achèvement, l'emploi de 18.000 coolies chinois ? On ne fera pas certains travaux sans eux, parce que ces travaux excèdent la force musculaire et la résistance des Annamites.

En matière commerciale, et justement parce que nous prétendons au rôle d'éducateurs, nous devons favoriser le commerçant annamite et l'émanciper du joug chinois. Nous verrons peut-être un jour le commerçant annamite aussi avisé, aussi prudent, aussi actif que le commerçant chinois ; mais nierons-nous que pour arriver à ce résultat la présence du négociant céleste ne soit nécessaire ? La concurrence reste l'âme du commerce, elle est une condition de progrès. Il y a pour nous certainement, dans cette lutte, un rôle modérateur à exercer ; ne nous y soustrayons pas, mais n'allons pas plus loin.

Si l'on aborde la question du droit d'acquérir des immeubles, on ne conçoit pas que l'on s'inquiète d'apporter dès maintenant des restrictions au pouvoir d'achat des Chinois. Il écarte d'abord la propriété rurale ; le Chinois l'acquiert fort peu. En ce qui concerne la propriété urbaine, toute réglementation restrictive imposée aux Chinois serait une opération nuisible à la fortune privée comme à la fortune publique et constituerait une méconnaissance des intérêts véritables de la colonie. Les ventes consenties par des Européens aux Chinois ont pour résultat final que nos compatriotes réalisent un capital désormais disponible pour un remplacement sur place ou un rapatriement en France et que les Chinois se trouvent avoir immobilisé, chez nous, un capital piastres équivalent et contribuent à l'embellissement de nos villes indochinoises. Celui qui édifie ou acquiert une maison fait œuvre conservatrice. Un Gouvernement fort n'a rien à craindre de celui qui possède et témoigne de sa confiance en se fixant chez nous. Quand nos diplomates cherchent de plus en plus à nous ouvrir le marché chinois, en revendiquant le droit d'y acquérir la propriété du sol, même hors des concessions, n'allons pas les priver de l'argument capital qui leur sert, quand ils citent notre exemple indochinois et peuvent affirmer notre libéralisme à l'égard des Chinois à Haïphong, Hanoï, et en Cochinchine ».

Ce libéralisme, toutefois, ne doit pas être excessif. Faisant allusion à la contrebande qui s'exerce à la frontière du Tonkin, principalement par la ville frontière chinoise de Tong-Hing, le journal *France Indochine* écrit : « L'emprise chinoise en Indochine est trop fortement ancrée pour l'autoriser encore à s'étendre, en lui fournissant les moyens de s'enrichir démesurément, au détriment de son budget aujourd'hui, de sa sécurité de demain.

Ceux qui, en Indochine, ont le souci et la responsabilité de la politique du pays, feront bien de regarder autour d'eux : partout la pieuvre chinoise étend ses tentacules et il n'est pas un coin du territoire où le Chinois ne se sente chez lui. La moindre crique, le plus petit îlot deviennent sa demeure, s'il y trouve la sécurité pour ses entreprises variées.

C'est avec trop d'indifférence qu'on laisse faire, en haut lieu, tout ce monde venu des points les plus opposés de la Chine, qui va, vient, jamais sans profit, quand ce n'est pas pour ourdir les pires complots ou provoquer des émeutes et, dans tous les cas, vivre indépendant, juste soumis à l'impôt, sans autre préoccupation que celle d'amasser et faire fortune.

Quelque habit qui le travestisse, même naturalisé, le Chinois reste l'homme, au fond impénétrable, ouvert à toutes les convoitises, et le devoir des gouvernants est d'en défendre des sujets loyaux devenus leur proie trop facile.

Entre une politique de respect des droits acquis par une juste collaboration et l'aveuglement irréfléchi qui accorde toutes les tendresses et les prérogatives, il convient de distinguer et d'être prudent.

POGROM

De notre correspondant particulier
Les émeutes d'Haiphong
(*La Volonté indochinoise*, 22 août 1927)

Genèse supposée de l'affaire

Une femme chinoise prenait de l'eau à une borne-fontaine, une femme annamite, enceinte, venait également puiser de l'eau.

Une dispute s'éleva entre elles.

Des coups furent échangés et la femme chinoise eut le dessous. Le mari de la Chinoise intervint. Il frappa et blessa la femme annamite, qui appela à l'aide, poussant des cris perçants.

L'effervescence se produisit parmi les Annamites le 18 août au soir.

Les bagarres commencent

Un certain nombre d'Annamites parcoururent le quartier chinois et molestent tous les Célestes qu'ils rencontrent. La police signale 15 à 18 blessés.

Le soir, 18 août, entre 18 et 19 heures, les Chinois réagissent. Ils attaquent les Annamites qui passent dans le quartier chinois.

Quatre Annamites sont blessés grièvement, l'un d'eux est tué.

Cet incident se répand rapidement dans la population indigène.

Les étudiants se joignent alors aux coolies. Ils s'arment de bâtons, de marteaux, de barres de fer, etc. et assaillent tous les Chinois qu'ils rencontrent. Une grave bagarre se produit au cours de laquelle plusieurs Chinois sont tués. Plus de trente blessés sont transportés à l'hôpital.

Toutes les boutiques chinoises sont fermées. L'agitation dure jusqu'à une heure du matin.

La situation devient grave.

Le 19 au matin, vers 6 heures 30, trois ou quatre mille Annamites s'attroupent, manifestant devant les maisons chinoises, ils attaquent les Chinois isolés, les laissant pour morts dans les rues.

Deux Chinois sont grièvement blessés au grand marché. Toute la journée, les magasins chinois continuent à demeurer clos.

Les premiers Chinois quittant à 11 heures les ateliers ou les usines sont assommés à la sortie. Aussitôt les chefs d'établissements téléphonent à la Sûreté pour demander une escorte qui reconduit les ouvriers célestes jusqu'à leur quartier où les Annamites n'osent plus s'aventurer.

Les maisons de commerce ou habitations chinoises isolées dans les quartiers indigènes sont attaquées, les portes défoncées ; les habitants sont assommés. Les maisons sont soumises à un pillage en règle.

À Haly, une rizerie chinoise est pillée. Mille sacs de riz sont enlevés. Les habitants chinois terrorisés montent sur les toits, d'où ils font pleuvoir une grêle de projectiles (pièces, bouteilles vides, etc.).

La police effectue plusieurs arrestations. Trois individus porteurs d'armes sont écroués.

Vers 13 heures, un agent européen, un agent indigène et un dôï de la garde milice, armés, [mots illisibles] et plusieurs enfants que la foule annamite était en train de lyncher, après avoir enfoncé la porte de la maison.

La foule suit le groupe escorté et, non loin du poste de police de l'avenue Paul-Doumer, attaque à nouveau. Les agents et le dôi font usage de leurs armes mais tirent en l'air, suivant les ordres. Les blessés chinois affluent en grand nombre, conduits par les agents de police, au commissariat et dans les postes.

Une auto-ambulance vient les chercher.

Bilan de la journée du 19 : plusieurs Chinois tués (le nombre n'est pas encore fixé) soixante-trois Chinois blessés plus ou moins grièvement. Cent soixante-dix Annamites trouvés en possession d'armes sont arrêtés. Neuf Chinois porteurs de revolvers sont également arrêtés. Un Chinois s'est servi de balles explosives.

Les délinquants sont aussitôt déférés au Parquet qui siège en permanence depuis 14 heures, statuant en matière de flagrant délit.

(Rappelons que l'inculpation de manœuvres susceptibles de troubler l'ordre public est punie de 1 à 5 ans de prison).

La police, dans l'après-midi, est débordée. Un groupe de la garde indigène lui est adjoint pour le service d'ordre.

En raison de l'importance croissante du mouvement, un renfort de 250 hommes a été dirigé samedi sur Haïphong. Cet effectif est prélevé sur les brigades voisines de la garde indigène. Quatre gendarmes français et dix auxiliaires indigènes de gendarmerie, sous les ordres du capitaine Lebon, arrivent de Hanoï.

M. Arnoux, directeur des polices du Tonkin, a rendu compte le 20 août à 15 heures. Le résident supérieur commence à se rendre compte de la gravité des événements Néanmoins, les troupes françaises continuent à ne pas être employées ! Le pillage s'effectue librement !

Effectif des troupes en garnison ou envoyées à Haïphong

2 compagnies d'infanterie

1 compagnie de mitrailleuses venant de Tuyêñ-Quang.

250 miliciens avec cadres.

La brigade de garde indigène d'Haïphong.

Dans l'après-midi du dimanche, M. de Monpezat, délégué de l'Annam, réclame l'envoi et l'utilisation de troupes blanches, et la proclamation de l'état de siège. La résidence supérieure l'informe que 175 légionnaires partiront pour Haïphong par le train du soir.

Les fractions de garde indigène provenant d'Hanoï, sous les ordres de M. l'inspecteur Martinet, et de Hadong, sous les ordres de M. l'inspecteur Mondain, avaient quitté notre ville à destination d'Haïphong samedi par le train de 20 heures 70.

Samedi de 17 à 19 heures, le tribunal a prononcé 60 condamnations.

On craint en haut lieu que les troubles anti-chinois, par suite de la répression qui s'impose, ne prennent au caractère anti-français.

Les chefs de congrégation ont été mandés au commissariat central et ils s'efforceront d'éviter un conflit.

L'incurie officielle

On s'accorde à déplorer l'inaction administrative. Dès vendredi, les chefs de congrégation avaient demandé au résident-maire [Eckert] des mesures de protection. Ce fonctionnaire ne répondit que par des exhortations au calme et l'assurance platonique qu'il saurait maintenir l'ordre. En réalité, on a laissé tuer et piller sans intervenir. En vain allègue-t-on l'insuffisance de la police. On disposait d'excellentes troupes françaises. On ne s'en est pas servi. C'est ainsi que l'émeute s'est tragiquement aggravée.

Hier dimanche, la journée a été troublée gravement à Haiphong Des maisons françaises attaquées se sont défendues. Il y a des morts du côté indigène.

Le résident supérieur [Graffeuil] s'est décidé à adresser au général commandant la division de l'Annam Tonkin une réquisition pour envoyer une compagnie en renfort à Haiphong.

Nous avons déjà parlé de la démarche de M. de Monpezat à la résidence supérieure.

La réquisition est parvenue à 17 heures 30 dimanche. À 18 heures, le 9^e Colonial était alerté.

Une compagnie de marche a été rapidement constituée. Elle est placée sous le commandement du capitaine Chentrier. Elle est composée d'un adjudant-chef, d'un adjudant, huit sergents et cent caporaux et soldats.

La compagnie est partie hier soir dimanche par le dernier train pour Haïphong.

Hier à Hanoï, on distribuait des tracts dans les tramways en engageant les Annamites à exercer des représailles contre les Chinois.

Les riches Chinois d'Haiphong ont abandonné leurs maisons et se sont réfugiés à l'Hôtel du Commerce et à l'Univers.

Samedi, de 17 à 19 heures, le tribunal a prononcé 60 condamnations.

Des barrages de soldats ont été établis dans la soirée.

Les postes de Phu-lang-Thuong, Quang-Yên, et Kiên-An ont également envoyé des renforts de gardes indigènes. Ce qui porterait à 400 miliciens environ les renforts envoyés.

Le nombre des morts ne peut être établi. Des cadavres de Chinois sont repêchés à tout moment dans la rivière.

Ce matin vers 11 heures 30, une communication téléphonique nous faisait connaître que le mouvement a l'air de se tasser.

Une nouvelle menace très grave

En réalité, la bataille semble devoir prendre une ampleur imprévue, ce que l'administration paraît ignorer.

Les maisons chinoises de Haïphong, devant la nécessité de se défendre par leurs propres moyens, ont envoyé des émissaires à tous leurs agents de la brousse. C'est ainsi que plus de 1.500 Chinois armés sont arrivés à Haïphong dans la nuit du samedi au dimanche. Ils ne rêvent que représailles. Leurs chefs de congrégation réussissent difficilement à les contenir.

Il est inimaginable de constater une pareille abondance d'armes à tir rapide dans un pays où la possession en est interdite aux Asiatiques.

L'impuissance de l'administration à assurer le respect des lois s'étale jusqu'au ridicule.

Il est heureux que des troupes blanches aient été envoyées. Sans elles, les Chinois ivres de vengeance et disposant d'un armement de beaucoup supérieur à celui des indigènes se livreraient à un effroyable carnage.

Nous reproduisons maintenant les commentaires du marquis de Monpezat qui, dans la *Volonté indochinoise*, précède l'exposé des faits :

Réflexions sur l'émeute d'Haïphong

Le fin du fin pour nos fonctionnaires est de se dérober à toute responsabilité. M. Graffeuil², quoique nouveau venu, ne paraît pas devoir modifier cette forte tradition. Peut-on blâmer M. Graffeuil ? Au point de vue de ses intérêts personnels, non

² Résident supérieur du Tonkin p.i. pendant le congé de René Robin.

certainement. Il sait qu'on ne saurait lui en vouloir, d'avoir fait acte de subordonné, alors qu'il convenait de prendre sa responsabilité de chef. En haut lieu, on goûte l'humilité de ceux qui cherchent toujours à se couvrir. Cela seul importe, et les retards ne comptent pas : même quand ils aboutissent à des pillages et à des meurtres. Telle est la règle administrative du haut en bas de l'échelle, comme en toute occasion. N'avons-nous pas vu la justice soumettre au Gouverneur général l'arrestation de l'assassin Alexis ? Soyez convaincus d'ailleurs que, sans la nouvelle que *La Volonté* allait publier le nom de l'assassin, Varenne, ne serait-ce que pour gagner du temps, en aurait référé à Perrier³. Et comme il s'agissait de l'arrestation d'un ambassadeur du gouvernement cantonais le ministre des Affaires étrangères Briand eût été à son tour saisi : c'est Alexis qui ne l'aurait plus été.

C'est à peine si nos hauts fonctionnaires osent faire pipi sans permission. Cela se comprend, car un ministre leur a dit :

« Puisque vous avez besoin de m'en référer à propos des questions les plus simples, il me paraît fort inutile de conserver à votre poste un fonctionnaire aussi coûteux : un simple agent de transmission pourvu du brevet simple suffira à mon bonheur. »

Le mal est que dans l'actuelle pétaudière, tout le monde se défile. Saisi d'une affaire qui nécessite une décision immédiate, grands ou petits chefs n'ont qu'un souci : par quel moyen pourrai-je bien ne pas me compromettre ?

Brillant concours de pusillanimité. Ils sont tous contaminés par cette fièvre d'inaction. Les meilleurs eux-mêmes n'y échappent pas. Eckert passait, à juste titre, je crois, pour un résident actif. D'aucuns mêmes, qui selon moi avaient tort, lui reprochaient un excès d'énergie, pour user d'un euphémisme. Mais il est devenu diplomate, et cultive la faveur d'Alexandre [Varenne]. Sa belle fierté est partie, mais l'ambition lui est venue. M. Delamarre⁴ et lui s'observent avec une cordiale méfiance. L'Eckert que j'ai connu en aurait fini en cinq sec avec l'émeute actuelle, dès le début. Mais l'Eckert nouveau style y regarde à deux fois avant de prendre une mesure qui pourrait faire croire que l'ordre dans la ville qu'il administre n'est pas aussi parfait que le requiert la réclame de Varenne. Alors aux doléances trop justifiées des chefs de congrégation, le bourgmestre haïphonnais a répondu par de platoniques boniments. Lui aussi en est à parler quand il faut agir.

[Vengeance des communistes chinois via leurs camarades annamites : théorie audacieuse !]

« Quantum mutatus ! » Et où s'arrêtera la corruption consciente et inconsciente exercée par M. le socialiste en mission⁵ ? Le résultat de cette mansuétude municipale est d'ailleurs joli. On en est à 500 morts ou blessés, à la presque totalité des maisons chinoises pillées. Pertes pécuniaires considérables ; pertes en vies humaines plus regrettables encore ! Ce qu'une action immédiate aurait évité. Et tout n'est pas fini, loin de là. Voici que les maisons françaises sont menacées, et que, déjà, elles ont dû se défendre. Et le mouvement s'affirme de plus en plus antifrançais.

Mais par quel phénomène ? Ce mouvement paraissait d'abord bien nettement antichinois. Il semble donc que la sinophobie de nos voisins et la propagande cantonaise n'y soient pour rien.

Au contraire cela ne démontrerait-il pas que nos protégés sont loin de se laisser gagner par les idées bolchevistes ? Ce mouvement aurait donc un côté rassurant.

Ainsi raisonnerait le docteur Pangloss : et ainsi raisonnera Alexandre et sans doute Cachin⁶, si l'affaire ne tourne pas en révolte ouverte contre nous.

Mais ne nous laissons pas séduire par les apparences.

³ Léon Perrier, ministre des colonies.

⁴ Émile Delamarre (1878-1956) : nouvellement inspecteur général du Travail.

⁵ Le gouverneur général Alexandre Varenne.

⁶ Marcel Cachin : député communiste.

Et constatons que :

1° Les grosses firmes chinoises qui ont été pillées ne sont pas bolchevistes. Elles l'étaient dans la mesure où il fallait sauvegarder les intérêts de leurs maisons mères de Canton, au temps de la domination de Borodine. Mais les temps ont changé et ces maisons haïphonnaises ne sont plus du tout suivant le cœur des extrémistes et terroristes, lesquels, vaincus à Canton, cherchent à reprendre le pouvoir depuis la chute de Tchang-Kaï-Chek. Il est probable que les gros Chinois d'ici comme leurs correspondants cantonais ont refusé des subsides auxdits extrémistes. Ces derniers ne peuvent se venger à Canton. Pourquoi n'essayeraient-ils pas de le faire ici ? La jacquerie qui étaie ses forfaits à Haïphong est bien une manœuvre terroriste, exécutée par des terroristes de métier ou auxquels l'école Borodine a appris les bonnes méthodes. D'ailleurs, la conception en elle-même n'est pas originale. C'est l'idée qui a présidé à tous les attentats de Phan-bôï-Chau, quand les subsides devenaient rares. Ce moyen terroriste n'a rien de spécialement bolcheviste. Ce qui est bolcheviste, c'est l'exécution méthodique, suivant un plan concerté.

2° Un des enseignements les plus intéressants du catéchisme bolchevique est que toute guerre, civile ou étrangère, est bonne pour la révolution. Le prétexte importe peu. Ce qui importe, c'est que toute guerre peut et doit logiquement, sans beaucoup d'efforts, engendrer des désordres.

Imaginez une guerre complètement étrangère au bolchevisme : par exemple, entre catholiques et bouddhistes. Le grabuge qui en résultera sera le fin du bolchevisme. C'est à juste titre qu'on a comparé le bolchevisme à une maladie contagieuse épidémique, peste ou typhus. Si les organismes sont sains et vigoureux, et si les services sanitaires fonctionnent normalement, la maladie pourra être aisément enrayer. Elle fera au contraire d'effrayants ravages dans une population affaiblie et sans protection.

L'allure régulièrement croissante de l'émeute haïphonnaise nous prouve que les forces de désordre n'ont pas donné leur maximum du premier coup. Elles sont restées, elles restent encore partiellement en observation et ne s'engagent que progressivement. Il s'agit d'une expérience, d'un sondage. Je vais même personnellement jusqu'à croire que le mouvement a éclaté trop tôt, au gré de ses organisateurs. Il est probable qu'il devait se produire en même temps dans les villes de Haïphong, Hanoï, Namdinh et Bac-Ninh. En tout cas, on trouvera dans ces centres la même organisation qu'à Haïphong.

Nous devrions donc nous organiser immédiatement en vue des éventualités possibles.

Un seul fait pourrait rendre cette précaution inutile. C'est que les Chinois de Bac-Ninh, Hanoï et Namdinh, terrorisés par le sort des maisons en haïphonnaises, se décident à casquer.

On pouvait admettre cette éventualité en raison de l'insuffisance des services chargés de la sécurité publique et de la carence gouvernementale.

Mais il semble qu'il y ait lieu de redouter un tout autre danger.

Les Chinois de Haïphong ont rappelé tous leurs employés ou agents de l'intérieur. Plus de 1.500 sont arrivés la nuit dernière à Haïphong. Ainsi, l'armée chinoise, bien armée, dans le premier port français du Tonkin, s'élève à plus de 2.500 hommes !

On croit rêver, mais telle est la réalité.

Sont-ce les Chinois qui sont rétablir l'ordre chez nous ?

Allons-nous avoir à combattre et les Annamites et les Chinois, c'est à-dire les deux antagonistes ? Ce qui est certain, c'est que tous deux sont en faute, mais le plus en faute est sans aucun doute l'ineffable administration de Varenne qui trouve le moyen d'attendre le record dans le gâchis.

3° Si toutefois les mesures prises pour rétablir l'ordre à Haïphong apparaissent impuissantes, alors la révolte s'affirmerait antifrançaise et non seulement à Haïphong mais partout — mais dans ce cas seulement.

D'ores et déjà, l'attaque contre les Français se justifierait, l'administration en a parfaitement conscience, par le fait que de nombreux Annamites sont déjà tombés, victimes de la répression. Ou pourra dire en cas d'échec final de la révolte que le mouvement n'était nullement bolchevique.

4° Il ressort des faits que l'organisation bolchevique au Tonkin n'était pas assez puissante et n'avait pas fait dans la population indigène assez d'adhérents pour s'en prendre directement aux Français.

Mais habilement, les agents bolcheviques ont profité d'une querelle mesquine entre Chinois et Annamites pour verser de l'huile sur le feu et provoquer les premières effusions de sang. Dès que le sang a coulé et que plusieurs hommes ont été tués, les bolchéviques ont eu tous les moyens voulus pour amplifier le mouvement. Ils n'y ont pas manqué. C'est alors que nous avons vu le *pogrom*, bien organisé, gagner un énorme terrain, grâce au manque total de mesures énergiques. La lourde faute que nous avons commise est de ne pas employer les grands moyens dès *les premiers meurtres*. Je ne dis pas plus tôt, puisqu'il est hélas ! avéré que notre pauvre administration ne savait absolument rien du mouvement avant ses premières manifestations.

Il ressort donc de l'inaction officielle du début qu'elle est arrivée à ce magnifique résultat : c'est de gagner à la cause antifrançaise une notable partie de la population annamite hier encore loyaliste. Quel que soit le résultat immédiat, les bolchevistes auront bien travaillé pour l'avenir de leur cause.

Conclusion. En essayant de la méthode déplorable du compte-gouttes, pour éviter l'apparence de toute gravité, ou est arrivé à accroître cette gravité dans de considérables proportions. Elle n'est plus niable, mais toujours dans le même esprit, et dans l'unique but de sauver la mise de Varenne, on reculera encore devant tous les moyens nécessaires, et qui, naturellement, eux aussi, ont augmenté d'importance. Quels sont ces moyens ? Pour répondre, recherchons quels devraient être nos objectifs.

*
* * *

Objectifs :

- 1° Rétablir complètement l'ordre dans la ville.
- 2° Capturer tous ceux qui ont pris part à la révolte.
- 3° Pousser à fond les recherches de complicité.

Pour rétablir l'ordre, il faut d'abord désarmer tous les combattants, et les mettre en état d'arrestation, sauf ceux qui pourraient sans inconvenient être laissés en liberté provisoire. C'est sûrement la très grande majorité. Pour cela, des commissions doivent siéger en permanence. Il y aura des milliers d'individus à interroger. Magnifique occasion d'appliquer en grand la méthode de Bertillon.

Partir de ce principe : Les plus dangereux ne sont pas ceux qui on frappé et même tué. Ce sont les meneurs qui, soyez en sûr, vont restés dans la coulisse.

Interdite jusqu'à nouvel ordre tout départ d'indigènes ou de Chinois, qui ne seraient pas connus comme n'ayant pas participé à l'émeute ou à sa préparation.

2° Capturer tous les combattants est indispensable. Mais ce n'est pas l'œuvre d'un jour.

Ce qui importe c'est d'empêcher ces individus de sortir d'Haïphong, de se répandre dans les campagnes. La piraterie recommencera. Or pour cela, il faut cerner Haïphong de jour et de nuit.

3° Pour aller jusqu'au bout de l'affaire, il faut qu'une commission d'instruction criminelle fonctionne avec un assez grand nombre de juges instructeurs.

Pour toutes ces raisons, *il faut déclarer l'état de siège à Haïphong.*

Ayant saisi hier la résidence supérieure de la question, il m'a été répondu que l'état de siège offrait des inconvénients qu'il serait désirable d'éviter : inutile de les énumérer. Qu'en revanche on enverrait le soir même 175 hommes au moins de troupes blanches Ce qui a été fait.

J'ai fait observer, en effet, que la fidélité des troupes indigènes, même sans un véritable mauvais esprit, pourrait être douteuse, en présence de morts de leur race, et surtout si les meneurs arrivent à persuader aux linhs que ces hommes n'ont été tués qu'au profit de Chinois.

Selon moi, l'état de siège est indispensable :

1° Parce qu'il faut un nombre relativement important de troupes blanches : que l'opération est trop vaste pour ne pas nécessiter la coopération de la garde [indigène] et de l'armée. Il faut que l'opération réussisse et, pour cela, il faut [instaurer] un commandement unique qui ne peut-être réglementairement que celui d'un chef militaire.

2° Parce qu'il faut, pour empêcher les Chinois de tuer et de massacrer les Annamites, les intimider par la déclaration de l'état de siège. Ils savent que c'est sérieux, et à quoi ils s'exposeraient s'ils étaient pris les armes à la main.

Parce que la juridiction ordinaire ne fournirait jamais assez de magistrats : que, d'autre part, la commission criminelle ne peut fonctionner pour des crimes commis en terre française, cas d'Haïphong ; qu'en revanche, vous pourrez instituer autant de commissions militaires qu'il le faudra, à la condition que l'état de siège soit déclaré.

*
* * *

Règles à suivre :

Ceux qu'il faut punir sévèrement :

1° les agents bolchevistes ;

2° les individus instruits que n'ont pu être dupés par la prétendue querelle de race ;

3° les individus propriétaires d'armes prohibées, Chinois ou Annamites, à moins qu'ils ne dénoncent les vendeurs.

Dans certains cas, on verrait dénoncer justement des fonctionnaires. Nous en connaissons, et de huppés, qui ont fait ce criminel trafic.

4° Les vendeurs d'armes prohibées quelle que soit leur nationalité, fussent-ils français. puisque ce sont, en fin de compte, des assassins de Français.

Certaines de ces armes ont été peut-être vendues avec l'autorisation de Varenne ou de certain consul de notre connaissance. Il serait intéressant de voir ces messieurs devant un Conseil de Guerre. Il est vrai qu'Alexandre est *tabou* (sans jeu de mots).

Ceux pour lesquels il faut être indulgent, parfois jusqu'à l'acquittement :

1° Tous ceux qui ont usé de légitime défense et se sont bornés à cette défense.

2° Tous ceux qui, de bonne foi, ont cru à une quenelle de race et qu'il s'agissait de venger leurs frères ;

3° Même, exceptionnellement, ceux qui ont pillé, tenu compte, dans une certaine mesure, de l'entraînement ;

4° Ceux qui, après une proclamation, rendront spontanément leurs armes dans un délai déterminé.

*
* * *

Nous croyons que, dans ces conditions, le mouvement d'Haïphong serait facilement enrayer.

Il ne faudrait pas trop le regretter. Car il nous aurait donné sur l'insuffisance de notre organisation, le degré de préparation des bolcheviques indochinois, et la faiblesse de nos chefs, des avertissements précieux.

H. M.

Nouvelles du Tonkin
Graves bagarres, entre Annamites et Chinois, à Haïphong
(*L'Écho annamite*, 23 août 1927)

Le 17 août, à Haïphong, à la suite d'une querelle entre femme chinoise et femme annamite, des Annamites se sont livrés à des manifestations sinophobes.

Plusieurs groupes, composés d'élèves des écoles, de sans travail, d'employés et de vagabonds, ont tenté de saccager des boutiques chinoises ; ils furent dispersés par la police.

Le 18, les Chinois s'étant réunis au siège de la Congrégation pour délibérer sur ces incidents, les Annamites tentèrent une nouvelle manifestation, qui fut empêchée par la police.

Le 19, entre 19 et 23 heures, plusieurs groupes de manifestants annamites parcoururent la ville, excitant leurs compatriotes contre les Chinois.

Ils tentèrent de démolir les devantures des magasins chinois et d'envahir les maisons particulières.

Ils assaillirent la demeure du chef de la Congrégation de Canton et réussirent à mettre le feu dans une autre maison.

Les Chinois ripostèrent, tuant un Annamite et en blessant sept, dont un grièvement.

Malgré l'arrestation d'une trentaine d'Annamites, les bagarres ont continué dans la matinée du lendemain et ont revêtu une certaine gravité ; mais les mesures de police ont réussi à rétablir l'ordre et à réprimer le développement de l'émeute.

Le nombre des tués, pendant ces quatre journées, est de 6, dont 5 Chinois.

On compte, en outre, 100 blessés, en grande majorité chinois.

Une trentaine de maisons ont été pillées, dont une usine et une jonque.

150 arrestations ont été maintenues.

Dix pillards ou incendiaires, pris en flagrant délit, seront déférés devant la cour d'assises.

57 manifestants, dont 9 Chinois, ont comparu déjà devant les tribunaux, et ont été condamnés à des peines variant de 3 à 6 mois de prison.

(Communiqué du gouvernement)

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1927)

LA SITUATION. — Les arrestations continuent. Parmi celles qui ont été opérées dans la journée d'hier, signalons : Lê-dinh-Bang, professeur d'école privée, inculpé de provocation au meurtre et au pillage.

Au rapport de la Sûreté de ce matin figurent les noms des principaux bandits dont nous avons relaté les méfaits et qui, définitivement inculpés de pillage en réunion à force ouverte suivi d'assassinat, seront déférés devant la Cour criminelle.

Ce sont les nommés : Cao-van-Ca dit Ca-Kong, 47 ans ; Cao ba-Dat, son fils, 17 ans, caï à la cimenterie ; Ng.-van-Thé, 20 ans, coolie-xe ; Bui-van-Thao dit Ba-Thao, 26 ans, caï coolie ; Do-van-Vy, 21 ans, coolie-xe ; Vu-huu-Ngu, 23 ans, coolie sampanier, et Ng.-van-Quynh, 23 ans, coolie.

D'autres individus reconnus coupables du meurtre de 3 Chinois et de 3 femmes venant de Moncay et qui, le 21 août au matin, essayant de traverser le Song-tam Bach en sampan pour se réfugier à Haly furent abordés par un sampan monté par des Annamites, qui dévalisèrent les Chinois, les jetèrent à l'eau, après les avoir assommés à coup de planches et d'avirons.

Voici le nom de ces inculpés : Tran-van-Thy, Ng.-van-Trang, Ng.-van-Tuc, Pham-van Quy dit Nghia, Tran-van-Binh dit Lao et Ng.-van-Hoan.

Deux recéleurs ont été arrêtés : les nommés Tran-ruy-Quat et Do-thi-Nguyễn. Cette dernière est une femme publique de Haly et avait reçu de Thy une montre bracelet en or provenant d'une femme chinoise, montre qui fut retrouvée cachée derrière les W.C. par l'inspecteur Thomas, à qui nous devons l'arrestation de tous ces individus.

LES AGISSEMENTS DES ANTI-FRANÇAIS DANS LES RÉCENTS TROUBLES. — Les événements qui se déroulèrent du 17 au 22 août débutèrent, on le sait, par suite d'une rixe à une borne-fontaine entre une femme annamite et une chinoise, et le pillage par les Annamites des maisons chinoises. Dans notre chronique, nous faisions remarquer que des individus à allures d'écoliers ou d'instituteurs avaient été vus à la tête des assaillants. Il n'y avait pas, en réalité, d'instituteurs mais des indigènes instruits dans nos écoles et par nous, la plupart vivant grâce à leur emploi chez des Français, et qui, pour nous remercier, cherchèrent à faire dévier le mouvement anti-chinois en mouvement anti-français et, ne pouvant y parvenir, s'éclipsèrent en espérant une occasion plus favorable.

Un télégramme envoyé par un nommé Tran-duc-Tam, antifrançais notoire, au nommé Ng-nam-Bông fut intercepté, Nam demandant à Bông de revenir à Haïphong, le mouvement étant mal déclanché. Ce dernier est également un de nos ennemis.

Bông revint et, avec son arrivée, coïncida l'apparition de tracts distribués à la population, afin de ramener le calme. Les auteurs de ces tracts pensaient aux nombreux Annamites fixés à Canton et menaces de représailles. Quelques-uns de ces tracts étaient viollemment antifrançais. Un de ces tracts nous fut remis par un indigène et portait le titre : « Dong bio ta hoi mau mau tinh lai. » Ensuite parurent des tracts plus violents, de vrais appels à l'insurrection.

Le service de sûreté politique envoya à Haïphong un de ses représentants et des perquisitions opérées chez divers individus amenèrent la découverte de tracts et il s'en suivit l'arrestation des principaux antifrançais : Lan, dessinateur à la Franco-asiatique⁷, Ng-quang-Cap et Cao-dac-Luong, employés à la pharmacie Bourguignon, auteurs et distributeurs des dits tracts, Pham-v.-Quy, Trân- v-Nguu, étudiants, et Luu-v-Ngu, cuisinier. Que diable venait faire cet évadé de fourneau dans cette cuisine politique ? Quelles étaient ses ambitions ou ses visées ? On trouva chez lui des tracts et des journaux. Furent arrêtés également Nguyen-manh-Bong, Tran-duc-Tam et le publiciste Dinh-gia-Hau. Des perquisitions furent opérées aussi chez nombre d'individus connus comme antifrançais.

Ces arrestations et perquisitions sont très commentés parmi la population et montrent ainsi que tous les individus sujets à caution ou connus pour leurs opinions antifrançaises sont surveillés étroitement et leurs agissements connus.

L'ÉPURATION CONTINUE ! — Ont été déférés au parquet : Pham-van-Tinh, 18 ans, Tran-van-Ty, 25 ans, coolies-xe demeurant rue de la Marine, n° 111, pour vol de 2

⁷ Compagnie franco-asiatique des pétroles (Shell).

barres de fer valant 1 p. ; Ng.-van-Thanh, 18 ans, coolie porteur ; Tran van-Nghe, 17 ans, sans profession ; Ng.-van-Ty, 13 ans. sans profession, demeurant à Haly, 4^e Quartier ; Ng.-van-Canh, 17 ans, et Bui-van Nghi, 12 ans, sans profession, sans domicile ; Tran-van-Phuc, 13 ans, sans profession, demeurant à An-Duong, pour vagabondage et pillage en réunion et à force ouverte.

Des informations ont été ouvertes contre les nommés Pham-van-Tu, 21 ans. coolie-xe ; Ng.thi-Au, 35 ans, marchande ambulante, Ng.-thi-Liên, 20 ans, jardinière, Ng.thi-Hon, 32 ans, marchande ambulante ; Ng.-thi-Ngan, 34 ans, marchande ambulante, Ng.-van-Tê, 12 ans, sans profession, domiciliés ruelle de l'avenue Odendhal, Cao-van-Tu, 25 ans, Ng.-van-Hau, 17 ans, Dinh-van-Duong, 29 ans, Tran duc Quê, 32 ans, Tran-xuan-Gi, 33 ans, Tran-van Quit, 16 ans, Tran-vanTy, 21 ans, Ng.-van-Ngo, 18 ans, coolies domiciliés à bord d'une jonque, pour pillage en réunion et à force ouverte et recel des objets et effets provenant des dits pillages.

LES BAGARRES DE HAÏPHONG (L'Écho annamite, 31 août 1927)

De France-Indochine.

Vendredi 19 août, vers 16 heures, plusieurs notabilités chinoises, parmi lesquelles M. Tchean-Chean, chef de la congrégation de Canton ; M. Lock, sous-chef ; M. Atho, chef de la congrégation de Phuc Kien, et une dizaine de commerçants, en même temps que quelques notables annamites, ont été reçus par M. l'administrateur-maire.

Ces Chinois ont exposé à M. M. Eckert la situation présente, la haine devenue extrême chez les deux partis, chinois et annamites, et l'ont prié de faire cesser ces bagarres qui nuisent à la fois au commerce et à la sécurité publique. M. Eckert, avec sa bienveillance et son autorité habituelles, les a assuré que toutes dispositions avaient été prises pour que la circulation soit libre et pour que le commerce ne soit pas entravé par une poignée d'exaltés ; mais il a aussi recommandé à ces hautes notabilités chinoises d'intervenir sérieusement et énergiquement près de leurs compatriotes pour que ceux-ci s'abstiennent de toute provocation, la situation actuelle, si maladroitement préparée, exigeant un calme parfait de part et d'autre.

Le service de la Sûreté, la Police urbaine, la Garde indigène ont redoublé de vigilance dès la tombée de la nuit jusqu'à une heure avancée.

Vendredi à 20 heures, de sanglantes bagarres ont eu lieu un peu partout dans la ville. Les Annamites exaltés criblaient de pierre les passants chinois et les assommaient à coups de matraque et de barre de fer.

Une terrible bagarre s'est engagée rue Bac-Ninh, les Annamites poursuivaient leurs adversaires sous une grêle de bouteilles et de projectiles improvisées lancées du haut des maisons chinoises.

Les Chinois se sont défendus héroïquement quoique étant très inférieurs en nombre. La rumeur publique nous apprend que lors de leur réunion à la pagode de la rue de Bac-Ninh, de nombreux armes y avaient été déposées en réserve par les Chinois. À 22 heures, la situation s'aggravait, trois patrouilles du 9^e Coloniale composées chacune de 10 hommes en armes, ont dû prêter main forte aux agents de la force publique ; on comptait déjà une soixantaine de blessés et 2 morts. Plusieurs autos occupées par des Chinois furent bombardées des briques, une auto se dirigeant vers Haly, conduite par un Européen de la Société cotonnière, en compagnie de ses amis et de 2 employés de nationalité chinoise, dût son salut à l'intervention du chef de poste de Haly et d'une patrouille militaire.

À minuit, de nombreux Chinois, descendus du train de Hanoï, ignorant la situation, furent attaqués. Dans la mêlée, plusieurs détonations ont été entendues. La voiture

ambulance étant en service jusqu'à 1 heure avancée de la nuit samedi, dès le point du jour et sans discontinuer, les bandes annamites forcent l'entrée des boutiques chinoises et brisent tout. Les actes ont lieu méthodiquement et en tous les coins de la ville en même temps ; la police est impuissante à rétablir l'ordre ; plusieurs détachements de la garde indigène prêtent leur concours. À 10 heures, une patrouille de soldats français est sortie pour ne rentrer que ce soir. Les troupes sont consignées au quartier. Tous les médecins sont occupés à panser les blessés qui ne peuvent tous être reçus dans les hôpitaux. Le marché de la rue de Laokay a dû être fermé. Plusieurs incendies sont dus à la foule exaltée. Plusieurs Chinois, pour tromper les Annamites et mieux les rosser, s'habillent en Annamites et en tireurs de pousse-pousse.

Le tribunal juge en permanence. Environ 110 inculpés ont déjà comparu.

M. Bertrand, commissaire spécial, chef du service de la Sûreté de Haïphong, est blessé à la jambe et au bras.

La nuit dernière, M. Arnoux et Robert se seraient rendus à Haïphong. Ce matin, M. Mégy et une brigade de six agents indigènes ont quitté Hanoï pour se rendre à Haïphong par les voies les plus rapides.

De 12 heures à 14 heures, rue de Metz, la maison n° 48, appartenant au *compradore* de la chaloupe « Ruby », a été pillée et incendiée ; les numéros 10 et 12 ont suivi le même sort.

À 30 mètres de la G. S., avenue Paul-Doumer, la boutique d'un riche chinois a été pillée. À Haly, 150 sacs de riz appartenant au Chinois Hop Long ont été volés ou détruits. Un coup de fusil à balle explosible tiré par un Chinois rue Maréchal-Pétain a pulvérisé le pied d'un Annamite. Rue de Tourane, l'auto 2323 appartenant au Chinois Kwang Sune-Yunes a été brûlée au milieu de la chaussée. Boulevard Chavassieux, une autre auto montée par un Chinois a été assaillie à coup de pierres et de bâtons. Ses occupants ont tiré des coups de revolver.

Un Chinois se promène dans la rue chinoise avec une carabine Lebel à la main. Le docteur Forest en auto a dû tirer plusieurs coups de revolver en l'air pour se faire respecter.

Les patrouilles qui circulent en ville ont reçu 8 cartouches par homme avec ordre en cas de besoin de s'en servir. À 15 heures, il y aurait au moins 8 morts dont la plupart sont des Chinois.

L'administrateur-maire de la ville de Haïphong informe ses concitoyens que toutes mesures ont été prises pour assurer l'ordre et la tranquillité publique. Il prie particulièrement la population française de conserver le calme et le sang-froid dont elle a fait preuve jusqu'à présent.

Par arrêté du 20 courant de M. le Maire, tout rassemblement sur la voie publique est expressément interdit ainsi que le port de bâtons, barres de fer et de tout instrument tranchant et contondant.

Art. 2 — Dans le quartier chinois et dans le quartier compris entre l'avenue Paul-Doumer, le Consul-Bonnal, la rue de Haiduong et l'avenue Odendhal, les boutiques devant être fermées à partir de 13 heures. Aucun bâtiment ne sera autorisé aux mêmes heures dans les rues de ces différents quartiers. Cet arrêté a été approuvé par le Résident supérieur pour exécution immédiate.

La mairie fait bien de nous faire savoir que toutes mesures ont été prises pour assurer la tranquillité publique car en apprenant les faits qui précédent on ne s'en serait certainement pas douté.

L'ordre sera rétabli

Le train de samedi arrivé à 23 heures a amené à Haïphong d'importants renforts de police. 180 miliciens commandés par 8 inspecteurs ou gardes principaux venant de Hadong, Hagiang, Phulangthuong et Vinhyen sont arrivés. Des camions automobiles

réquisitionnés à Hanoï ont également amené d'autres contingents et dans la nuit de dimanche à lundi, 150 autres miliciens sont arrivés avec plusieurs gradés. Tous sont placés sous le commandement de M. l'inspecteur Camisar.

Les *linhs* ont été logés au groupe scolaire franco-annamite du boulevard Bonnal et leurs chefs ont presque tous été reçus à la caserne de la Garde indigène. Des automobiles mises à leur disposition facilitent les opérations de police.

Ces forces armées sont surmenées, ainsi que notre troupe d'infanterie, leur présence étant nécessaire partout en même temps.

Haïphong livrée aux émeutiers

La situation semble s'aggraver. On ne compte plus ni les incendies ni les crimes. Dimanche, à l'arrivée d'une chaloupe Roque, plusieurs Chinois ont été volés, puis précipités dans le song Tam Bac, du haut du pont Joffre. La Garde indigène a retiré plusieurs cadavres ; M. Guilhou, inspecteur de la Garde indigène, et un détachement de miliciens sont arrivés rue de Metz au moment où une douzaine d'Annamites s'acharnaient sur deux vieillards chinois, (un homme et une femme) qu'ils piétinaient férolement. Le sang jaillissait partout, six de ces Annamites ont été arrêtés et les deux Chinois ont été conduits à l'hôpital. Une grande jonque chinoise a été brûlée à proximité de la passerelle métallique du marché. Cette passerelle est actuellement maintenue ouverte de façon à interdire le passage d'une rive à l'autre. Un magasin appartenant au Chinois Tchan Tong et contenant un stock très important d'essence de téribenthine a été incendié samedi soir. Il brûlait encore dimanche. La maison occupée par l'entrepreneur chinois Sune Man Sune, boulevard Bonnal, a été incendiée, en même temps que deux autres numéros 121 et 122. Les dégâts sont importants et la tâche de nos pompiers a été des plus dures.

Un Annamite capturé par des Chinois rue Chinoise, aurait été arrosé de pétrole et brûlé vif. Une maison occupée par la famille de M. Pannier*, armateur, rue de Strasbourg a été presque complètement saccagée. Elle est maintenant gardée par les *linhs*.

Des postes de soldats français gardent les rizeries chinoises et les plus importantes industries appartenant à des Célestes. Un poste de miliciens veille à la sécurité des dépôts de pétroles de Thuong Ly.

Haïphong en état de siège

Dans la nuit de samedi à dimanche, plusieurs patrouilles de soldats d'infanterie coloniale ont été arrêtées par un nombre considérable d'indigènes, et, pour se dégager, elles ont dû charger à la baïonnette. La troupe et la Garde indigène ont reçu l'ordre de tirer après trois sommations. Les sous-officiers commandant les patrouilles sont porteurs, chacun, d'un écriteau sur lequel on peut lire, écrit en grosses lettres en français, en *quoc ngu* et en caractère chinois : « Nous allons tirer. »

Les rues sont encombrées de pousse-pousse de maître appartenant à des Chinois et entièrement détruits par le feu ; plusieurs autos gisent également dans les rues où elles ont été brûlées.

Samedi, les bouchers et boulangers n'ont pas assuré de distribution à domicile.

Samedi, dimanche et lundi, le marché de la rue de Laokay est désert.

Les bouchers ne se rendent plus à l'abattoir ; le service des vidanges, et celui des bouages ne sont plus assurés. Il est très difficile de s'approvisionner en vivres, légumes et autres denrées et la troupe est obligée d'escorter ses fournisseurs.

Il paraît certain que si, dès le premier jour, des mesures de police, comme celles d'aujourd'hui, avaient été prises, la situation ne se serait pas aggravée et l'ordre aurait été rétabli rapidement.

Nos agents de la police urbaine et les inspecteurs de la Sûreté sont débordés. Ils assurent un service permanent des plus pénibles. On n'en est plus à compter leurs actes

de dévouement et de courage. Samedi à 15 heures, nous avons vu, boulevard Chavassieux, plus de 300 Annamites criblant de pierres l'auto d'un Chinois arrêtée devant l'hôtel « Ping-On ».

Deux agents indigènes de la police urbaine s'efforçaient, mais bien inutilement de disperser cette foule d'excités, quand survint l'inspecteur de la Sûreté Thomas. Ce jeune homme, sans armes, fonça tête baissée dans ce groupe de 300 indigènes et leur en imposant par son énergie les dispersa en moins des deux secondes.

Les troupes du 9^e Coloniale restent consignées au quartier ; six patrouilles de 10 hommes chaque parcourront la ville et assurent un service permanent.

Le mouvement n'est pas spontané.

Des meneurs sont derrière

Il ne s'agit plus d'un groupe de mécontents — nous sommes en présence d'un soulèvement presque général — ; ces fous obéissent aveuglément à des ordres précis, mais, contrairement à ce qui avait été prétendu, à aucun moment ils n'ont fait usage d'armes à feu.

Des tracts tirés à la polycopie viennent d'être adressé aux Annamites et aux Chinois pour les inviter à se joindre au mouvement révolutionnaire et tirer l'épée contre les Français oppresseurs, voleurs, assassins, etc.

Ces tracts accusent les Français de vouloir la mort des Annamites et de les exciter contre les Chinois.

Les agents indigènes de la Sûreté ont reçu ces tracts ainsi que la plupart des fonctionnaires annamites.

Comme dans tous les désordres de même genre, c'est la lie de la population qui est la maîtresse de la rue. Ce sont des *bécons* qui mènent les attaques. Armés de pioches ou de barres de fer, ils défoncent les devantures des boutiques chinoises, les pillent quand ils peuvent, et jettent par les brèches qu'ils ont faites des tampons de chiffons imbibés de pétrole auxquels ils mettent le feu au préalable.

On compte à peu près une trentaine de maisons pillées, et maisons dans lesquelles ont eu lieu des commencements d'incendie provoqués par les émeutiers.

L'aspect de la ville

Dimanche, une soixantaine d'Annamites se sont rendus chez M. Phily pour protester contre son attitude trop bienveillante à l'égard des Chinois. Reçus par M. Phily à coups de fusil, ils se sont retirés avec plusieurs blessés.

Circuler par les rues devient dangereux et aucun Asiatique ne revêt maintenant les vêtements occidentaux.

De crainte de confusions, les Chinois ont repris leurs costumes nationaux, les Annamites ont coiffé le turban et endossé le *cai-ao* et les Japonais le kimono. Pour les Européens jusqu'à présent, il n'y en a pas eu de molesté.

Certains même auraient mis à profit l'immunité dont ils jouissent pour tirer d'embarras des familles chinoises et certains services de cette nature auraient même été reconnus assez généreusement par ceux qui en bénéficièrent.

Un certain nombre de Chinois fortunés ont trouvé asile dans les hôtels français de la Ville et plusieurs maisons françaises hébergent les familles de leurs employés chinois qui trouvent aussi une sécurité qu'elles n'ont plus dans leur domicile.

La pluie qui n'a pas cessé de tomber toute la journée de dimanche et surtout la nuit de dimanche à lundi a un peu tempéré l'ardeur des belligérants, et ce sont surtout les préposés au rétablissement de l'ordre qui ont souffert de l'inclémence du temps.

Pendant que nos agents et nos troupiers se mouillaient, les meneurs de l'émeute, tranquillement au sec chez eux, se reposaient afin de puiser des forces nouvelles pour recommencer leurs déprédatations sitôt le temps revenu au beau.

Les victimes sont nombreuses

Dans la matinée de lundi, une dizaine de cadavres de Chinois ont été repêchés dans le song Tam-Bac à hauteur du quai de Canton.

Le cadavre d'une riche femme indigène, apparentée à M. Lanèque, inspecteur de la Garde indigène, a été repêché lundi matin dans le song Tam-Bac. Cette femme fut noyée, avec plusieurs autres, à bord d'une jonque qui fut coulée par des Annamites dans la matinée de dimanche.

Les Chinois veulent fuir la ville inhospitalière

Un millier de Chinois, femmes et enfants, se seraient réfugiés à bord des divers navires en rade. Plus de 500 attendent le départ de deux navires français pour rejoindre Pakhoi.

Des Annamites ont fait courir le bruit que des jonques armées allaient arriver pour exterminer tous les Chinois, augmentant ainsi la panique.

Dans la nuit de dimanche à lundi, la population de Doson a été alertée par la nouvelle de la destruction de la maison A-Lim.

Le mouvement s'étend aux environs

À Vat-cach Thuong, plusieurs Annamites ont essayé d'attaquer le *caï* et plusieurs employés chinois de la Verrerie*. Le directeur de cette usine a tiré plusieurs coups de fusil, blessant plusieurs indigènes et mettant en fuite les autres.

Un repaire

Depuis vendredi, une quarantaine de jonques mouillées dans le canal Bonnal, à hauteur du marché, avaient été signalées comme servant de refuges à des bandes de pillards annamites qui s'y approvisionnaient en haches, pioches, pelles, et partaient pour se porter à l'assaut des maisons chinoises du boulevard Chavassieux. Rien n'ayant été fait pour supprimer ce repaire, lundi matin, le Dr Forest a insisté auprès du Maire pour que l'épuration qui s'imposait soit ordonnée.

À la suite de l'intervention du délégué du Tonkin, un fort détachement de miliciens, sous les ordres de M. Camisar, avec le concours du canot de la Sûreté a refoulé toutes les jonques sur le song Tam-Bac.

Mesures d'ordre

Lundi à 11 heures, 50 miliciens ont occupé l'école des filles françaises pour protéger la mairie. Une compagnie d'infanterie coloniale sous les ordres du capitaine Chantrier, de Hanoï, sont arrivées en renfort par le train de minuit.

Plusieurs tirailleurs surpris parmi les manifestants ont été arrêtés.

La version officielle

Le 17 août, à la suite d'une querelle futile entre une femme chinoise et une femme annamite, des indigènes se sont livrés à une manifestation sinophobe dans les rues d'Haïphong. Des attroupements d'Annamites ont parcouru les voies indigènes, en tentant de saccager les boutiques chinoises, et attaquant à coups de pierre les Chinois qu'ils rencontraient.

Le 18 août, les Chinois s'étant réunis au siège de leur congrégation pour délibérer sur ces incidents, les Annamites tentèrent une nouvelle manifestation qui fut empêchée par la police.

Les désordres ont néanmoins continué dans la soirée du 19. Des manifestants, par groupes de 100 à 150, ont circulé dans les quartiers indigènes, proférant des menaces de mort contre les Chinois, s'efforçant de pénétrer dans les maisons particulières ; des bagarres très sérieuses s'ensuivirent qui durèrent toute la journée du 20.

Le maire de Haïphong et le Résident supérieur prirent des mesures immédiates très sévères pour le rétablissement de l'ordre. Des forces de police importantes, constituées par la Garde indigène, fortement encadrée d'Européens, furent dirigées sur Haïphong et y arrivèrent samedi soir : la force armée coopéra à la surveillance à l'aide de patrouilles et par l'établissement de postes fixes.

Le 21 au matin il était approximativement établi que 30 maisons chinoises avaient été pillées, 8 avaient été incendiées dont une usine ; plusieurs jonques avaient également été également pillées. Le nombre de morts connus dimanche matin était de 6 dont 5 Chinois ; le nombre de blessés s'élevait à une centaine, la plupart chinois.

Les manifestants comprenaient en grande majorité des travailleurs manuels, des navigateurs, des ouvriers sans travail, augmentés de gens sans aveu.

Dans la journée du 20, à la périphérie de la ville, sur le territoire de la province de Kien An, des bandes de manifestants armés de barres de fer et de bâtons ont tenté de piller la tannerie An Duong et ont blessé 3 Chinois. Ils ont été dispersés par des éléments de la Garde indigène de Kiên-An. À Vat Cach Thuong, un groupe de manifestants a essayé dans les mêmes conditions de faire un mauvais parti au *caï* chinois de l'Usine [Verrerie].

La journée du dimanche a été marquée par quelques attentats sporadiques.

Le Résident supérieur, en vue d'assurer dans le plus court délai, le rétablissement complet de l'ordre, a décidé de réquisitionner à Hanoï une compagnie de troupes blanches, destinées à renforcer la garnison de Haïphong. Cette compagnie est arrivée à Haïphong dimanche soir à minuit.

Le rétablissement de l'ordre se poursuit

À Haïphong, la journée d'hier et la nuit ont été calmes. Un groupe d'Annamites monté sur un sampan, et cherchant à attaquer une jonque chinoise vers 21 heures dans le song Tam-Bac, a été aussitôt dispersé.

Au cours d'une patrouille effectuée cette nuit, des militaires ayant vu plusieurs Annamites sur la toiture d'une rizerie de Haly et quelques autres aux alentours portant des torches les sommèrent de se retirer ; une femme annamite qui se trouvait sur la toiture n'ayant pas obtempéré aux ordres fut tuée d'un coup de Lebel.

Au cours de la nuit du 22 au 23, deux coups de fusil ont été tirés par la Garde indigène sur deux jonques voulant stationner dans le canal Bonnal.

Le canot de la Sûreté assure en permanence la surveillance et la police sur le song Tam-Bac, le canal Bonnal et la coupure de Ha-Ly.

Sur le territoire de la province de Kiên-An, quarante individus venus d'Haïphong tentèrent de piller vers 14 heures deux maisons appartenant à des Chinois à Nui-Deo.

D'accord avec le maire d'Haïphong, le résident de Kiên-An organise, avec le concours des autorités indigènes et des forces de police renforcées, un service de surveillance pour appuyer la répression active poursuivie à Haïphong et empêcher le reflux sur le territoire de Kiên An des indésirables qui tenteraient de s'y réfugier.

À Haïphong, sous la présidence du maire, se réuniront cet après-midi les notabilités annamites et chinoises en vue d'étudier les moyens susceptibles de ramener le calme dans les esprits et de mettre un terme à cette hostilité sans motifs qui divise la population annamite et chinoise et que tous les gens sérieux ne peuvent que condamner.

Ce matin, des imprimés furent distribués à tous les Chinois par les soins de la congrégation de Canton pour fixer la situation actuelle. Le chef de congrégation, M. Tchéon-Theau, porte à la connaissance de ses concitoyens qu'il a fait les démarches auprès de M. l'administrateur-maire, qui a pris les dispositions nécessaires. Et notamment que, vu les pertes et les malheurs subis, se trouvant sur le territoire annamite, il faut que tous les Chinois se mettent d'accord avec les indigènes et n'en maltraitent aucun.

Le médecin chinois Luong-kinh-Chun, demeurant rue de Metz, près d'une pagode, sortait lundi soir avec sa femme et 4 enfants. Ils furent aussitôt assaillis par une bande d'Annamites. Le médecin sortant de sa poche un billet de cent piastres le donna à ses agresseurs pour qu'ils le laissent tranquille. Ayant accepté l'argent, le groupe se dispersa, mais quelque pas plus loin, un nouveau groupe se reforma et la même manœuvre recommença. Quatre ou cinq fois, les Annamites arrêtèrent ainsi le médecin, lequel opéra toujours de la même façon ; ce n'est qu'à la fin, n'ayant plus d'argent à distribuer, qu'il fut blessé ainsi que sa femme et deux de ses enfants. Les deux autres disparurent, avec la foule.

Le dépôt de charbon de l'armateur Loy Sing, situé en face de la Cimenterie, a été pillé : 950 tonnes ont disparu. Le gardien a été gravement blessé.

Deux inspecteurs de la Sûreté envoyés de Hanoï sont attendus à Haïphong pour mener une enquête sur les tracts distribués hier.

Vingt pillards sont retenus à la Sûreté, mais, faute de personnel, ils ne pourront être entendus que d'ici une quinzaine de jours.

M. Jondeau, commissaire spécial aux délégations, vient d'être provisoirement détaché à la Police urbaine.

Communiqué

Les membres français et annamites du conseil municipal se sont réunis ce matin mardi 23 août à la résidence-mairie pour conférer avec l'administrateur-maire sur la situation actuelle et les événements qui se sont déroulés depuis le 17 août.

Après un échange de vue sur les mesures à apporter tant pour ramener que pour maintenir l'ordre, l'administrateur-maire a exposé aux membres du conseil, les dispositions arrêtées et leur a donné des précisions suffisantes pour leur permettre d'assurer à la population, tant européenne qu'asiatique, que la vie normale va reprendre sans tarder, et que l'ordre va renaître dans Haïphong. Toute l'énergie nécessaire pour arriver à ce but sera employée et il est bon que les fauteurs de trouble en soient dûment avertis.

Une protestation des édiles d'Haïphong (*La Volonté indochinoise*, 18 septembre 1927)

Nous avons reçu communication de la lettre suivante adressée au Résident supérieur par les douze conseillers municipaux d'Haïphong dont on lira les noms. Une copie de ce document a été envoyée au Gouverneur général.

Nous avons reçu communication de la lettre suivante adressée au Résident supérieur par les douze conseillers municipaux d'Haïphong dont on lira les noms. Une copie de ce document a été envoyée au Gouverneur général.

Nos lecteurs connaissaient déjà l'incident que rapporte la lettre en question.

Il a provoqué dans la presse locale une certaine émotion...

Certain de nos collègues d'Hanoï a cru devoir prendre la défense de la légalité en la personne de M. Eckert.

D'autres ont cru mieux le servir par le silence.

À Haïphong les journaux exprimant les sentiments de la population locale sont nettement hostiles au résident-maire.

Pour notre compte, nous nous étions déjà prononcé.

Dès la première heure, avant qu'un mouvement à peu près général se fut déclenché à Haïphong contre M. Eckert, nous n'avions pas ménagé nos critiques à ce fonctionnaire

Sans mâcher les mots, ni chercher à atténuer notre jugement, nous ne nous étions pas départis d'une entière impartialité.

Nous n'avions contre M. Eckert aucune animosité.

Tout en signalant et en précisant ses fautes, nous avions reconnu les réels mérites dont cet administrateur a fait preuve au cours d'une carrière déjà longue.

Le premier, nous avions demandé des sanctions, protestant contre un régime de camaraderie, de tolérance et de facilité qui réserve aux seuls petits fonctionnaires les sévérités de la discipline.

Nous ne voulons plus de fonctionnaires *tabous*. L'heure est trop grave.

Ce n'est pas cependant par un excès de sévérité, et en cédant à la passion du moment, qu'un gouvernement affirme sa vraie force, et donne le sentiment de la sécurité dans l'ordre.

Selon nous, M. Eckert est coupable, mais il n'est pas le seul coupable.

Il ne doit pas payer pour tous.

Point de bouc émissaire, victime expiatoire, chargée de tons les péchés d'Israël.

À chacun son dû : à chacun sa part des sanctions nécessaires, correspondant exactement à sa part de responsabilité.

Disons-le franchement.

À voir les noms de certaines personnalités réclamant aujourd'hui la tête d'Eckert, nous nous demandons si elles n'espèrent pas ainsi sauver d'autres responsables, de rang encore plus distingué.

C'est que les personnalités en question⁸, d'ailleurs très sympathiques, n'ont jamais de leur vie jusqu'à ce jour cherché à faire à une mouche, pas plus qu'aux maîtres du pouvoir, une peine même légère...

L'énergique protestation est en elle-même très justifiée.

Ce qui étonne uniquement, ce sont les noms de certains protestataires ...

Les *moutons* deviendraient-ils enrâgés ?

Nous ne voulons pas de ce qu'on nomme « la part du feu » et qui consisterait ici à brûler les uns en grande pompe, pour épargner les autres.

Nous aurions mauvaise grâce à citer ici « Les animaux malades de la Peste ».

M. Eckert n'est pas un pauvre bougre : nous ne le comparerons pas au baudet sacrifié ; et il a fait plus que « *tondre du pré la largeur de sa langue*. »

Cependant tout est relatif, et il a, au dessus de lui, de hauts et puissants seigneurs, dont il conviendrait de ne pas considérer les fautes lourdes comme de simples peccadilles.

Nous entendons que pleine justice soit faite.

L'émeute de Haïphong n'est pas un incident purement municipal. Il intéresse l'Indochine entière.

Ses causes profondes ne sont pas dans l'administration de la cité haïphonnais.

Il n'est que la manifestation locale d'une situation troublée qui est celle du pays tout entier.

Les conseillers municipaux ont raison de demander les résultats de l'enquête.

Mais cette enquête, a-t-elle été faite dans les conditions indispensables, c'est à dire par des hommes vraiment indépendants dont l'impartialité est certaine et qui n'ont rien à ménager ?

Sinon l'enquête ne sera qu'une duperie.

Et c'est contre quoi, au besoin, il faudra protester fermement, messieurs les conseillers municipaux

Aussi, je vous en supplie, ne dépensez pas d'un seul coup toute votre énergie !

⁸ Nous ne parlons bien entendu que de certains signataires, d'ailleurs peu nombreux. Chez les autres, qui sont la majorité, une manifestation d'indépendance absolue ne peut surprendre.

Réservez-en un peu. Il vous en faudra, plus peut-être que vous ne pensez, pour aller jusqu'au bout...

Nous serons toujours avec vous pour exiger la Justice... mais toute la Justice : des sanctions, mais toutes les sanctions.

Nous reviendrons sur la question.

MONPEZAT.

Haïphong, le 15 septembre 1997
Les membres du [conseil municipal de Haïphong](#)
à
Monsieur le résident supérieur
du Tonkin à Hanoï

Monsieur le résident supérieur,

Dans la séance du 13 septembre 1927 du conseil municipal de Haïphong, notre collègue, M. Robert, a lu la déclaration suivante :

Chers Collègues,

« La population haïphonnaise s'étonne du silence du conseil municipal ; tout le monde, en effet, est unanime à reconnaître que le résident-maire n'a pas été à la hauteur de sa tâche pour la répression de l'émeute.

La raison de ce silence est la suivante :

Nous ne voulions pas ajouter au désarroi manifeste de M. le maire, et nous pensions que, de lui-même, il se désisterait de ses fonctions.

Mais puisqu'il reste à la tête de la municipalité et qu'aucune sanction n'intervient, je demande que le conseil municipal formule une déclaration pour se désolidariser de lui. »

Signé : Jean ROBERT.

Ce dernier a demandé à M. l'administrateur-maire d'insérer la susdite déclaration au procès-verbal et de la mettre aux voix.

M. l'administrateur-maire a répondu « qu'il ne la mettait pas aux voix, et passait à, l'ordre du jour ».

Cette déclaration reflète cependant le sentiment général de la population de la ville, ainsi que des membres français du conseil.

Dans ces conditions, et pour nous permettre de renseigner nos mandants, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître les résultats de l'enquête demandée par le conseil municipal, dans sa séance du 26 août.

Veuillez agréer, Monsieur le résident supérieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Signé : MM. PAQUIN, FOREST, PORCHET, CHENU, FIESCHI, FAUVEL, FEUTRIER, CARON, RENAUD, ROBERT, GEOFFRAY, DESPINOY.

À propos des événements de Haïphong.

Les leçons du passé.

(L'Éveil économique de l'Indochine, 23 octobre 1927)

Il est bon de méditer à l'occasion des troubles de Haïphong le passage suivant de « Quarante ans de Tonkin », où notre confrère A. Pigłowski rappelle la pression que l'opinion publique avait dû exercer pour obtenir la punition rapide des criminels de juin 1909 :

Aussitôt une manifestation est décidée. Et le 30 juin, à 9 heures du soir, un groupe imposant se dirige vers le gouvernement général. Il se grossit en route, s'arrête devant le portail du palais, qui a été fermé. Un officier se présente et dit que le gouverneur général ne peut recevoir. Le portail et les barrières cèdent sous la poussée de la foule, les jardins sont envahis, les perrons pris d'assaut, M. Bonhoure, qui a M. Pasquier à ses côtés, apparaît sur la terrasse

Il reproche aux manifestants leur attitude lamentable (sic) et les invite à se retirer sans discussion possible. Quelques personnes essayent d'apaiser la foule surexcitée. Enfin, le gouverneur prend la parole. Il est écouté. Il a d'ailleurs dessaisi les juridictions ordinaires trop lentes. En dix jours, les jugements seront prononcés et exécutés ; M. Bonhoure en prend l'engagement formel, de même qu'il promet de ne rien cacher « à une population dont le courage et le sang-froid sont désormais connus ». Il propose en cas d'alerte, comme point de ralliement, l'état-major général, comme l'avait dit M. de Monpezat. Et les manifestants se retirent, bien que quelques-uns aient proposé d'aller manifester devant les maisons du Procureur général, du Résident supérieur et du commandant d'armes ; ces projets, grâce au sang-froid des personnes sensées, sont écartés et la foule se disperse.

Le lendemain, une commission criminelle composée de MM. de Miribel, Duvillier, administrateurs, capitaine Vilain, de l'artillerie coloniale, Duplan, commis greffier, était institués. Elle avait à juger 2 maréchaux des logis, 3 brigadiers, des canonniers du 4^e d'artillerie et des ouvriers de l'artillerie, accusés de tentative d'empoisonnement, d'association de malfaiteurs, de provocation à passer aux rebelles ou à déserter.

Le même jour, une délégation comprenant MM. Porchet, Veyret et Laumonier, présidents des Chambres de commerce et d'agriculture, exposait au Gouverneur général les craintes de leurs mandants, surtout au point de l'exportation, en raison des contrats passés avec les commerçants de la Métropole, de l'insécurité régnant dans l'intérieur qui avait obligé certains planteurs à abandonner leur concession. M. Bonhoure, faisant appel au calme et à la confiance de ses concitoyens, assura que toutes les mesures avaient été prises pour agir vigoureusement. Dans l'intérieur, des tribunaux mixtes étaient rétablis, la garde indigène renforcée. En outre, il faisait remarquer que le nombre des militaires soumis à la Commission criminelle, comme coupables ou complices, était infime par rapport au chiffre des auxiliaires, que le reste de la population était calme ou indifférente. À la frontière, les opérations militaires contre les réformistes, rendues pénibles par les inondations et la chaleur, étaient menées très énergiquement et que les combats, engagés entre Luc an Châu et Plia Rong, allaient nettoyer la région.

Et la population française éprouva un sentiment de profonde indignation, quand elle apprit que M. le gouverneur p.i. Bonhoure, subissant les conséquences de l'inertie et des fautes politiques de son prédécesseur immédiat, trop ami des Chinois, avait reçu du Ministre un témoignage, sinon de blâme, tout au moins de mécontentement, d'ailleurs inexplicable étant donnée la gravité de la situation, pour « avoir, de sa propre autorité, fait revivre les juridictions exceptionnelles de l'époque de la conquête. » Ces juridictions n'ayant pas été abrogées, mais leur action seulement suspendue, le Gouverneur général, d'ailleurs approuvé et soutenu par tous, Français et Annamites amis de l'ordre, avait le droit strict de les faire revivre et de les appliquer. Il est certain que si la Commission criminelle n'avait pas agi avec cette activité, cette énergie, dont hélas ! l'ami Duvillier eut à subir les vengeances, qui furent si remarquables, la tranquillité n'aurait pas régné aussi rapidement, aussi sûrement ! C'est une constatation dont tous les anciens Tonkinois ont gardé le souvenir, en gardant une grande reconnaissance à MM. Bonhoure et Pasquier qui avaient pris l'initiative de ces mesures, qui ont conservé à peu près intact notre prestige au Tonkin.

Le bruit ayant couru cependant que l'autorité supérieure avait l'intention d'exercer des représailles contre les signataires de la manifestation du 30 juin, M. Robert Dubois

fit connaître, dans notre journal, que, par précaution, il avait lui-même anéanti, en la brûlant, la dite protestation.

De plus, M. de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin, se rendit chez le résident supérieur pour protester contre les rapports de police qui avaient signalé les noms des fonctionnaires ayant pris part à la manifestation du 30 juin et contre les tentatives de représailles dirigées contre certains manifestants.

Il fit remarquer que les victimes de ces vengeances mesquines, par la seule révélation des malheurs immérités les atteignant, porteraient au paroxysme l'irritation, déjà très vive, de la population au moment précis où le plus grand calme était nécessaire. M. Morel, convaincu par ces fortes raisons, promit au délégué de décommander les exécutions qu'il reconnaissait avoir été préparées.

A. PIGLOWSKI
L'Indépendance tonkinoise

CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1935)

UNE AUDIENCE COMMERCIALE EXTRAORDINAIRE. — Une audience commerciale extraordinaire est tenue samedi sous la présence de M. de Gentile, avec l'assistance de MM. Godelu et Renaud.

M. Péraudi tenait le plumitif.

Le tribunal prononce d'office la mise en faillite du Chinois Mac-Siac, commerçant sous la raison social Min ou Chéong, 69 rue Chinoise, lequel s'est enfui, en Chine probablement, avec un passif de 6.000 piastres environ.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE HAÏPHONG***

Le docteur Fesquet, 1^{er} adjoint au maire de Haïphong ; M. Lavergne, 2^e adjoint, membre de la chambre de commerce, membre du conseil du Port autonome de Haïphong, à Monsieur le gouverneur général de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1937)

ÉTAT ACTUEL DE HAÏPHONG ET COMPARAISON AVEC L'ACTIVITÉ D'ANTAN

Quant aux maisons de commerce européennes, il serait fastidieux d'en dresser la liste. On peut admettre que 30 % de ces maisons ont fermé leurs portes et que la totalité ont diminué d'une façon notable le nombre de leur personnel.

Il en est de même des maisons de commerce chinoises, mais d'une façon beaucoup plus importante. Le nombre des faillites a été considérable, notamment la faillite d'un gros exportateur de riz, Shun-Tai, qui a entraîné en cascade de nombreux dépôts de bilan et qui a intéressé l'économie de toutes les maisons chinoises de la place. Il en est résulté l'exode de Chinois. La population chinoise, qui comptait environ 30.000 habitants en 1929, n'est plus actuellement que de 10.000. Or, il est un fait bien certain, c'est que le Chinois, dans ce pays, constitue l'élément agissant, commercialement

parlant. Mêlé de façon intime à la vie indigène, dont il connaît les goûts et les mœurs, économe hardi, ayant le sens inné des affaires, il représente l'animateur, dans toute l'acception du terme. Cela a été une grosse faute politique que l'Indochine paiera cher de lui avoir rendu le séjour difficile ici et d'avoir essayé de le remplacer par le commerçant annamite. De plus, l'exportation vers la Chine, si importante, ne peut s'effectuer et même se concevoir sans l'intervention du Chinois.

LES REMÈDES

Retour des Chinois. — Comment faire revenir les Chinois ? Comment en augmenter le nombre ? Problème évidemment complexe, mais avant tout, il faut faciliter leur arrivée et leur séjour ici. Or, il est un fait bien établi dans tout l'Extrême-Orient : c'est que les Chinois prétendent être mal reçus par la Douane et la Sûreté de Haïphong. Ils se plaignent d'ailleurs aussi de Saïgon. Nous avons vainement cherché les raisons de ces plaintes. C'est en tout cas une assertion sans doute calomnieuse, que n'importe quel Français voyageant en Chine et parlant de Haïphong peut vérifier. Il y aura là à entreprendre une propagande dans le but de redresser ces jugements néfastes.

Il faut bien dire aussi qu'il y a à peine un an, depuis l'arrivée ici des consuls chinois, qu'il n'est plus nécessaire à un Chinois habitant par exemple le Tonkin depuis 30 ans, y ayant des immeubles représentant des millions de piastres, une ou des patentess importantes, qu'il n'est plus nécessaire pour lui, disons-nous, de prendre un *laissez-passer pour aller de Haïphong à Hanoï* et de faire signer ce laissez-passer à son arrivée, l'obligeant ainsi à ne pas pouvoir revenir dans la même journée. Ces *vexations ridicules* nous ont fait un tort énorme dans l'esprit des Chinois.

Il y aurait lieu aussi de réduire les taxes de capitation beaucoup trop élevées.

Reconnaissons d'ailleurs que depuis le nouvel accord franco-chinois, les Célestes jouissent ici d'un statut plus libéral.

LES CHINOIS EN INDOCHINE

(*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1927)
(larges extraits dans *L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juin 1928)

Les Annamites de Haïphong viennent de se livrer à de violentes manifestations contre les Chinois résidant dans la ville, manifestations qui n'ont pas duré moins de quatre jours. Le 17 août, des boutiques furent saccagées ; le 18, les Chinois ripostèrent ; le 19, les Annamites essayèrent de démolir des magasins chinois et assaillirent la demeure du chef de la congrégation de Canton ; le 20, des bagarres sérieuses eurent encore lieu. Le bilan de ces incidents prouve assez leur importance : six tués, dont cinq Chinois, 100 blessés, surtout Chinois, trente maisons pillées, sept demeures et une usine incendiées ; 150 arrestations maintenues ; 57 manifestants condamnés à des peines allant de 3 à 6 mois de prison ; 10 pillards et incendiaires déférés devant la Cour d'assises.

On constate avec plaisir que la justice est prompte à sévir ; aussi le calme revint-il très rapidement.

Quelle est l'origine de ce conflit ? Elle est, paraît-il, des plus futiles : une querelle entre une femme chinoise et une femme annamite, mais ce ne fut là évidemment que le hasard qui déclencha la bataille ; celle-ci couvait et le moindre incident devait amener

des événements fâcheux. Il est vraisemblable que les ouvriers annamites sont jaloux des Chinois qui sont mieux payés parce que plus habiles et plus robustes ; de plus, les inondations désastreuses de ces dernières années ont créé dans le pays un véritable malaise économique. Enfin, il est possible que les « nationalistes » annamites essaient de se faire la main et de se compter ; peut-être aussi cherchent-ils à attirer à eux le gros de la population et n'ont-ils pas trouvé d'autre moyen de remuer celle-ci que de la dresser contre « les oncles » ; besogne facile, qui permet d'acquérir aisément une certaine popularité.

En la circonstance, il semble bien que les Chinois se soient contentés de se défendre et leur réaction paraît avoir été bien faible, surtout à qui connaît leur orgueil, leur mépris de l'Annamite et leur tendance à s'emporter et à recourir aux moyens violents.

En automne 1919, ils avaient témoigné d'une patience bien moindre. Ont-ils changé depuis ? Ce sont plutôt les événements qui ont évolué et les Chinois qui résident en Indochine n'ont nulle envie de retourner à Canton ou à Amoy et trouvent que, décidément, le gouvernement français a du bon.

Il faut avouer que les Chinois jouissent dans notre colonie d'Extrême-Orient de droits qui font d'eux de véritables privilégiés.

*
* * *

Sur toute la surface de l'Indochine, les Chinois jouissent, pleinement et sans restriction, du droit de propriété. Au Tonkin et en Annam, ce sont les seuls étrangers à jouir de ce droit.

Ce sont aussi les seuls étrangers admis à participer aux adjudications publiques, et ils ne s'en font pas faute, enlevant aux commerçants français un grand nombre de marchés importants.

Les Chinois d'Indochine bénéficient, pour importer dans la colonie des marchandises de leur pays, d'un tarif douanier spécial qui est souvent très avantageux ; quant aux marchandises chinoises qui transitent par le Tonkin pour aller au Yunnan et au Kouang-Si, elles n'acquittent, qu'une taxe de 2 % ad valorem, ce qui leur fait gagner 10 à 12% de leur valeur par rapport aux marchandises des autres pays, celles-ci payant le cinquième du tarif indochinois d'importation.

Dirons-nous encore que, pour faciliter leur commerce, nous permettons aux Chinois de bénéficier de la législation annamite quand ils traitent avec les indigènes et que nous les dispensons pratiquement de tenir leur comptabilité commerciale en français, ce qui interdit tout contrôle de leurs opérations.

Enfin, les bateaux chinois circulant en Indochine ne sont pas tenus d'observer la législation française sur la marine marchande aux colonies ; ils ont ainsi un grand avantage sur les navires français et de telles facilités ont permis aux Chinois de se rendre maîtres des voies navigables du pays et d'exploiter jusqu'au moindre arroyo.

Tous ces droits, on le voit, sont exceptionnels et ils ont déjà soulevé des protestations de la part des commerçants et industriels français et annamites.

Cependant, on ne saurait se cacher que ces priviléges sont en grande partie justifiés et que leur octroi par le gouvernement français n'a été que la consécration d'un état de fait qui était très antérieur à notre arrivée en Indochine.

Les Chinois sont installés dans la colonie depuis près de deux siècles et demi. C'est en 1680 qu'un général cantonais, partisan des Minh déchus, demanda au roi de Hué des terres pour ses 7.000 soldats et alla coloniser les régions de Biênhôa et de Mytho. Plus tard, un aventurier chinois s'empara, en 1715, de Hâtien et en fit hommage à l'empereur d'Annam. Dès ce moment, les Chinois vinrent s'installer dans toutes les parties de l'Indochine.

Les colonies chinoises de Cochinchine rendirent aux Annamites de signalés services. Elles ouvrirent dans le pays des routes et des canaux et elles refoulèrent les Cambodgiens. À ce titre, les Chinois ont droit à la reconnaissance des Annamites ; ils ont droit aussi à celle des Français, car dès notre arrivée ils compriront que nous apportions la paix et l'ordre et ils nous aidèrent de tout leur pouvoir, ravitaillant nos troupes, nous donnant des renseignements précieux sur le pays et sur les hommes, allant même jusqu'à subventionner l'expédition de Francis Garnier au Tonkin.

À ces raisons historiques qui confèrent aux Chinois des droits incontestables à un traitement privilégié en Indochine s'ajoutent des raisons d'ordre économique.

Le Chinois est, depuis toujours, le maître du commerce eu Extrême-Orient. On le trouve au Siam, à Singapore, à Java, aux Philippines, etc., et partout il occupe une place prépondérante. Cette place, il la doit à ses qualités exceptionnelles d'intelligence, d'habileté, de travail et d'endurance, qualités dont l'emploi donne des résultats d'autant plus surprenants que le Chinois a généralement affaire à des races indolentes, primitives ou attardées. N'oublions pas, d'autre part, que la civilisation extrême-orientale est d'origine chinoise et que le Céleste Empire avait déjà atteint un haut degré de civilisation alors que ses voisins en étaient encore à l'âge de la pierre.

Sans Chinois, l'Indochine se trouverait en dehors des mouvements d'échange de l'Extrême-Orient et elle n'aurait pas de liens avec les grandes places voisines. À ce titre, ils constituent un élément précieux, on est tenté de dire indispensable, de l'économie indochinoise.

*
* * *

Cependant, en dépit de tous les priviléges qui leur sont accordés, les Chinois se plaignent parfois de l'administration française. C'est qu'en effet, ils sont soumis, à leur arrivée en Indochine, à un contrôle très sévère et qu'ils jugent humiliant ; la prise des empreintes digitales, notamment, donne lieu à de vives récriminations. Mais ces formalités sont indispensables, car rien ne ressemble plus à un Chinois qu'un autre Chinois et, en dépit de la sévérité des mesures adoptées, le Céleste parvient toujours à tromper l'administration.

Une fois installé dans une ville ou un village de la colonie, le Chinois est admis dans une « congrégation » ; on appelle ainsi les groupements que les Chinois sont autorisés à former. Selon son origine, le Chinois entre dans une des cinq congrégations de Canton, Fou-Kien, Hakao, Hainan, Tchiou-Tchao (Soua-t'eu) ; au Tonkin, il n'y a qu'une congrégation par province et elle groupe indistinctement tous les Célestes, quelle que soit leur origine.

Chaque congrégation a à sa tête un chef et un sous-chef qui sont élus pour deux ans et indéfiniment rééligibles par les membres de la congrégation, mais ils sont nommés par le résident supérieur ou le gouverneur et doivent acquitter des impôts dont la quotité minima varie suivant les pays.

C'est le chef de la congrégation qui lève les impôts et la congrégation entière est responsable pour chacun de ses membres. Pour exercer leur autorité, les chefs des congrégations peuvent faire appel à la force publique.

Ce système des congrégations (bang) est très ancien et ou le trouve dans l'empire d'Annam dès la venue d'immigrants chinois, c'est-à-dire dès la fin du dix-septième siècle ; alors le bang-truong ou chef de la congrégation était nommé par le bô chanh de la province.

Tout Chinois doit appartenir à une congrégation : si un immigrant ne peut se faire admettre dans le sein d'aucune d'elles ou si un résident chinois d'Indochine est rejeté par sa congrégation, il est aussitôt renvoyé en Chine.

Cette organisation donne toute satisfaction à l'administration et aux Chinois eux-mêmes ; cependant, ceux-ci réclament depuis longtemps le droit d'avoir des consuls en Indochine.

Car les Chinois, qui jouissent dans la colonie de priviléges extraordinaires, n'ont pas ce droit élémentaire, primordial, d'entretenir des consuls.

Les traités de 1885 et de 1886 prévoient la nomination de consuls chinois au Tonkin, mais le gouvernement de Pékin ne se pressa jamais d'en nommer, sans doute parce que le traité de 1886 et la note du prince King de 1887 stipulaient que la France pourrait nommer des consuls dans les capitales du Yunnan et du Kouang-Si le jour où la Chine en nommerait à Hanoï et à Haïphong.

En 1909 Pékin s'inquiéta de la présence de révolutionnaires célestes en Indochine et manifesta le désir d'avoir sur place des représentants chargés de surveiller les conspirateurs ; en 1910, M. François Deloncle fut envoyé en mission en Chine à ce sujet et il en revint favorable aux demandes chinoises. La Chine aurait sans doute eu satisfaction lorsque éclata la révolution de 1911. La République se montra naturellement peu empressée à réaliser les desseins de l'Empire, surtout ceux hostiles aux révolutionnaires, et la question en resta là.

Les nationalistes chinois réclament aujourd'hui des consuls, mais ils n'ont aucune chance d'en arriver. L'instabilité des gouvernements chinois est trop grande et certaines autorités chinoises sont trop révolutionnaires pour que la Chine puisse être représentée en Indochine. On courrait le risque de voir arriver pour chaque poste deux consuls, un nordiste et un sudiste, et ce dernier ne serait d'ordinaire qu'un agent dangereux de propagande bolchevik.

Au reste, on ne voit guère en quoi des consuls amélioreraient le sort des résidents chinois et les chefs de congrégations ne peuvent qu'être hostiles à la création d'une autorité qui risquerait de leur faire échec et qui, en tout cas, leur porterait ombrage.

*
* * *

On a parlé bien souvent du « danger chinois en Indochine ». Ce danger existe-t-il et doit-on reprendre, après M. de Poumourville, l'expression de « kyste chinois en Indochine » ?

Sincèrement, nous ne le croyons pas.

Les Chinois sont nombreux en Indochine, nous le savons, et l'on en a recensé 356.000 en 1926.

Pays	Nombre de Chinois		% de la population totale
	en 1913	en 1926	
Cochinchine	141.100	203.000	1 sur 20
Cambodge	114 500	95 000	1 sur 25
Tonkin	41.800	46.000	1 sur 150
Annam	6.100	10.000	1 sur 500
Laos	500	2.000	1 sur 400
Indochine	304.000	356.000	1 sur 55

On voit que les Chinois sont très inégalement répartis en Indochine. Au reste, le problème chinois est loin de revêtir le même aspect dans chacun des pays de l'Union.

Au Cambodge, par exemple, et dans la province de Hatien, il y a une véritable colonie agricole chinoise qui cultive poivrières et rizières et qui a fait souche, si bien qu'aux 95.000 Chinois du Cambodge, on pourrait ajouter 61 000 sino-cambodgiens. Cette colonie remonte, nous l'avons vu, aux conquérants d'il y a deux siècles et elle tend à se fondre parmi les Cambodgiens et les Annamites, ce qui explique sa décroissance de 1913 à 1926. Bien entendu, à côté de ces agriculteurs, on trouve au Cambodge un grand nombre de commerçants et d'agriculteurs chinois disséminés dans tout le pays.

En Cochinchine, si l'on excepte Hatien, le Chinois ne cultive pas ; il laisse la rizière au « dàn » et se contente de ramasser le paddy, de l'amener à Cholon où il l'usine et d'où il l'expédie par jonques à Hongkong et en Chine. Aussi la moitié environ des Chinois de Cochinchine sont-ils concentrés à Cholon, véritable cité chinoise à côté de Saïgon. D'autre part, les Chinois ont accaparé un grand nombre de métiers : ils sont bouchers, potiers, scieurs de long, etc.

De l'union des Chinois avec des femmes annamites naissent des métis que l'on appelle minh-huong. On en compte 85.000 en Cochinchine. Les minh-huong retournent en général assez vite aux Annamites ; d'ailleurs, dès qu'ils s'appauvrisse, les congrégations les rayent de leur contrôle.

En Annam, le Chinois est surtout commerçant détaillant. Au Tonkin, il se heurte au petit négociant et à l'artisan indigènes ; aussi se cantonne-t-il dans le commerce de gros ou demi-gros, dans les transports fluviaux, dans les entreprises de travaux publics, sans oublier les nombreux coolies chinois employés dans les mines tonkinoises.

Les Chinois sont-ils dangereux par leur nombre ? Nous ferons remarquer qu'au Siam, ils sont en proportion beaucoup plus forte ; dans les États Fédérés Malais, sur une population de 1.316 220 habitants, on comptait, en 1921, 494 500 Chinois, soit 37 %, presque deux Chinois sur cinq habitants, vingt fois plus qu'en Indochine ; dans les Straits Settlements, sur 883.769 habitants, en 1921, les Chinois étaient 435.000, soit près de 50 % ; les deux tiers des habitants de Singapour sont chinois.

La proportion de 1 Chinois pour 55 habitants en Indochine est donc tout à fait rassurante. Certains objecteront que l'immigration chinoise dans la colonie est en ce moment très importante. Oui certes, mais elle est due en partie aux troubles de la Chine du Sud et puis, le Chinois ne s'adonnant guère en Indochine au travail de la terre, le nombre des emplois qu'il peut tenir est nécessairement limité et il le sera de plus en plus à mesure que s'instruiront les indigènes.

Avons-nous à craindre l'état d'esprit des Chinois et devons-nous redouter qu'ils ne poussent nos sujets à se révolter contre la France ? Nous ne le croyons pas non plus : le Chinois a le plus profond mépris pour les autres Asiatiques et il est trop égoïste pour s'intéresser à eux. Peu lui importe ce que font ou pensent Annamites et Cambodgiens.

On n'a jamais vu les Chinois faire bloc avec les Annamites, sauf peut-être lorsqu'il s'agit de faire échouer le projet de monopole du transport des paddys et riz dans le port de Saïgon ; encore n'en est-on pas bien certain et l'accord fut-il tout provisoire et spécial.

Avant 1911, on pouvait s'effrayer de la présence en Indochine de révolutionnaires chinois notoires, mais ils ne nous créèrent pas de difficultés. Quant aux fameuses associations secrètes chinoises, nous n'avons pas eu à nous en plaindre depuis qu'en 1882, M. Le Myre de Vilers dut aller à Baclieu modérer le zèle des membres de l'Association du Ciel et de la Terre.

La seule chose qu'on pourrait reprocher aux Chinois d'Indochine depuis quelques années, c'est l'emploi de procédés qui ne témoignent pas du respect qu'ils doivent au pays qui les hospitalise : nous ne parlons pas ici des grèves des potiers et des scieurs de long de Cholon et de la création, dans cette ville, de 72 syndicats ouvriers chinois, mais de la décision que, l'an dernier, après le bombardement de Ouan-Sien, sur le haut Yangtse, par les Anglais, prirent les compradores chinois de Saïgon et de Cholon de boycotter les marchandises anglaises ; nous voulons parler aussi de la grève des

commerçants chinois de Phnom-Penh qui, l'an dernier aussi, fermèrent leurs boutiques pendant trois jours pour protester contre une décision du résident-maire.

Heureusement, ce ne sont là que des mouvements de nervosité qui sont inévitables avec le tempérament chinois et il serait injuste de leur donner une importance qu'ils n'ont pas.

Dira-t-on que les méthodes économiques du Chinois sont préjudiciables à l'Indochine ?

Nous touchons ici au point délicat.

On a reproché au Chinois d'être un parasite et de vivre du travail de l'Annamite. Ce n'est pas exact : le Chinois qui ramasse le paddy de l'Annamite fournit souvent un travail pénible et ce qu'on lui reproche, c'est d'avoir su tirer de son commerce le maximum de bénéfices. En consentant aux paysans des avances sur récoltes, le Chinois ne fait qu'ajouter à son métier de commerçant celui de banquier qui ne passe pas pour ruiner son homme, surtout dans un pays où le loyer de l'argent est très élevé. L'Annamite est imprévoyant et joueur, tant pis pour lui ; nous faisons ce que nous pouvons, notamment par l'institution du crédit agricole, pour le soustraire au fléau de l'usure, mais il y a des limites à notre action.

Le Chinois est à la fois banquier, commerçant, usinier, exportateur, comment s'étonner qu'il gagne beaucoup d'argent ? C'est ce qu'on appelle de la concentration verticale, formule la plus moderne du développement industriel.

Le grief que nous ferons aux Chinois est tout autre : en ramassant le paddy par petites quantités, dix sacs ici, vingt plus loin, qu'il empile dans son sampan, le Chinois mélange les paddys et il ne peut présenter à l'exportation de qualités homogènes, ce qui donne au riz Saïgon sur les marchés mondiaux une valeur sensiblement inférieure à celle des riz de même qualité, mais homogènes, de Birmanie et de Siam. La « standardisation » des riz de Cochinchine est rendue impossible par le Chinois et, de ce fait, la colonie perd chaque année des millions de piastres.

De plus, le Chinois a tendance, comme tous les Asiatiques, à tromper sur la marchandise vendue, à y mélanger des corps étrangers, etc., ce qui déprécie encore le produit. Mais l'Annamite n'agit pas autrement et ceux qui achètent du thé en Annam en savent quelque chose.

Un autre défaut du Chinois, c'est la spéculation. On a dit que le Chinois était très honnête, que sa parole valait un écrit ; c'est exact. Comme il est très joueur, il lui arrive de faire faillite et alors il disparaît pour opérer ailleurs avec un état civil nouveau. Il n'est pas rare que de riches Chinois aient toute leur fortune dans les affaires ; aussi passent-ils par des phases périlleuses. Quand une crise se produit en Extrême-Orient, elle s'annonce toujours par quelques faillites retentissantes de Chinois ; leur caractère aventureux les place toujours à l'avant garde de la spéculation et ils sont les premiers touchés.

L'Européen qui traite avec un Chinois doit donc prendre toutes ses garanties.

Mais quelle race n'a pas ses défauts ? Et, à tout prendre, trop d'audace vaut mieux que la pusillanimité.

*
* * *

Dans son excellent livre « Dans l'Asie qui s'éveille », M. François de Tessen estime que les quatre cinquièmes du commerce intérieur et extérieur de la Cochinchine reviennent aux Chinois. Cette affirmation est incontrôlable, mais elle était, à l'époque (1922), assez juste et elle donne une idée de la prépondérance commerciale des Chinois en Cochinchine.

On conçoit aisément que les Annamites aient cherché à prendre la place de leurs bons « oncles ».

En 1919, les Annamites essayèrent de secouer la tutelle économique des Chinois et ils organisèrent un boycottage en règle. Ce boycottage naquit alors à Saïgon, mais là aussi d'un fait insignifiant : en septembre 1919, un cafetier chinois voulut augmenter de 50 % le prix du café qu'il servait aux Annamites. Ceux-ci se mirent à boycotter les Chinois et l'on vit même les croque-morts annamites refuser leurs services aux Célestes défunt ; industriels et commerçants de Cochinchine se réunirent, on parla beaucoup, on fit de grands projets, on décida notamment de former une société commerciale annamite au capital de 100.000 piastres et une banque annamite au capital de 10 millions de piastres (*sic*), puis le mouvement tomba rapidement. Les Chinois réclamèrent leurs créances à leurs débiteurs annamites, saisirent ceux qui ne payaient pas, menacèrent d'expulser leurs locataires indigènes (les Chinois possèdent beaucoup de compartments loués aux indigènes) et les Annamites comprurent qu'ils n'étaient pas encore mûrs pour l'émancipation économique.

Au Tonkin, quelques artisans et petits commerçants profitèrent du boycottage pour s'installer, mais en Cochinchine l'échec fut complet.

Reverrons-nous encore cette année un boycottage de ce genre ? Ce ne serait pas impossible et les nationalistes exacerbés pourraient trouver là un champ large ouvert à leur besoin d'activité.

En tout cas, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher des événements de Haïphong la tentative de formation d'une « Société Annamite de Crédit » au capital de 250.000 piastres pour laquelle des souscriptions sont sollicitées depuis le 1^{er} mars dernier et qui n'a pas encore réussi à se constituer.

Certains ne manqueront pas de dire que nous avons tout intérêt à favoriser un conflit entre les Annamites et les Chinois de la colonie, mais c'est là une vue bien superficielle. Un pays ne saurait prospérer que dans le calme et, si des troubles éclatent en Indochine, tout le monde en souffrira, à commencer par les commerçants français.

Les Annamites ne sont pas en état, tant s'en faut, de remplacer les Chinois et il est probable que ceux-ci ne seront jamais éliminés, car ils correspondent à des besoins précis et essentiels.

Chacun des deux peuples a ses qualités et le devoir de la France est de les amener à collaborer au mieux de leurs intérêts.

On a prétendu que l'argent gagné par les Chinois en Indochine était perdu pour le pays parce que les Célestes se retirent chez eux quand ils ont fait fortune.

Ce fut exact et, pendant longtemps, le Chinois ne laissa guère dans la colonie que le prix de son opium, mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Le Chinois tend à se fixer en Indochine et il y vient avec femmes et enfants, sans doute poussé par l'instabilité de la situation politique en Chine.

Le Chinois d'Indochine se fixe, cela n'est pas douteux ; il paie des impôts (3 millions 690.400 piastres d'impôts divers en Cochinchine en 1926), il s'initie à la civilisation occidentale et les fils des gros riziers de Cholon vont au collège franco-chinois de la ville.

En toutes circonstances, les Chinois témoignent de leur sympathie envers la France : lors de l'emprunt indochinois de 6.180.000 piastres (1921), les plus grosses souscriptions émanèrent des Chinois et ce furent encore des Chinois qui donnèrent les plus fortes contributions volontaires.

Le Chinois est un gros travailleur qui n'hésite pas à peiner très dur pour un profit souvent modique ; c'est un commerçant honnête et droit et il a un sens des affaires très sûr quand il ne se laisse pas emporter par sa passion du jeu ; il respecte les lois du pays où il réside. En un mot, c'est un des meilleurs collaborateurs que l'on puisse trouver et notre action en Indochine doit tendre non à le brider, mais à l'utiliser plus largement.

Il y a quelques années, M. Dandolo, l'éminent directeur de *l'Avenir du Tonkin*, souhaitait, pour la prospérité de Haïphong, que son faubourg de Haly devint un petit Cholon. Il avait entièrement raison et tout le Tonkin ne manquerait pas d'en profiter.

Bien entendu, notre devoir est avant tout de favoriser l'essor industriel et commercial des Annamites et nous nous y employons de toutes nos forces, mais ce n'est pas notre faute si la prétendue élite Jeune Annam aime mieux prononcer des discours et écrire des articles que d'acheter du paddy ou d'exploiter une carrière.

D'ailleurs, il est permis d'espérer un prochain revirement des esprits en Indochine : le développement de l'enseignement public, la nouvelle orientation qui lui est donnée ne tarderont pas à porter leurs fruits et mettront les Annamites à même d'occuper dans l'économie de leur pays la place qui leur revient et qui est la première.

Mais, même si les Annamites se tournent franchement du côté du commerce et de l'industrie, les Chinois auront encore un rôle à jouer en Indochine et un rôle considérable.

Ils sont, nous l'avons dit, l'armature du commerce extrême-oriental et aucun peuple, dans cette partie du monde, ne peut se passer d'eux. Les Français d'Indochine le savent bien, mais il semble qu'ils n'aient pas tiré des Chinois tout le parti qu'on peut en tirer et qu'ils n'aient pas vu l'intérêt qu'ils avaient à collaborer plus étroitement avec eux. Les Chinois occupent trop souvent en Indochine des emplois d'intermédiaires, c'est ce qui a pu faire croire à certains à un parasitisme, et il conviendrait de les associer dans notre programme de création de richesses. Nous devons utiliser au maximum l'activité, l'habileté et les capitaux des Chinois qui travaillent à nos côtés. Il nous faut obtenir le plus grand rendement possible de ce puissant facteur d'expansion économique.

Avant de clore cette étude, bien sommaire et bien imparfaite, mais l'espace nous est si mesuré !, nous voulons dire un mot de la main-d'œuvre chinoise, question qui a pris depuis deux ans une extrême importance.

La mise en valeur des terres rouges de l'Indochine méridionale nécessite une main-d'œuvre abondante qui se recrute au Tonkin et dans le Nord-Annam. Les inondations tonkinoises des dernières années ont facilité ce recrutement, mais la réalisation du programme d'irrigation de M. Pouyanne va ouvrir de nouvelles régions à l'Annamite et va fixer de nombreux paysans.

Où prendra-t-on alors la main-d'œuvre pour les terres rouges et celle dont on va avoir besoin pour la construction du Tan Ap-Thakhek et du Nhatrang-Tourane ?

Autant que possible, le travail de la terre, qui fixe son homme, doit être réservé à l'Annamite, et il faut maintenir coûte que coûte vers les terres rouges un mouvement d'émigration tonkinoise ; dans ce but, on devra au besoin enlever aux mines du Tonkin les indigènes qui y travaillent. Le travail des mines convient d'ailleurs mieux aux Chinois, plus robustes, qu'aux Annamites ; les mines tonkinoises en emploient déjà beaucoup et n'ont pas à s'en plaindre; elles en emploieront un peu plus et voilà tout.

Dans les travaux publics qui, pas plus que les mines, ne fixent leur homme, on devra aussi employer les coolies chinois qui y font merveille. On ne peut oublier que la voie ferrée de Haiphong à Yunnanfou, qui est un des monuments de l'industrie française, fut construite par 18.000 travailleurs chinois qui ne nous occasionnèrent aucun désagrément. Il y a eu depuis, dira-t-on, la révolution chinoise ; soit, mais il est aisément de prendre certaines précautions. D'ailleurs les incidents de Haïphong montrent assez que nous n'avons pas à craindre une coalition sino-annamite.

Le Chinois a rendu à l'Indochine et à la France de grands services dans le passé ; il leur en rend encore et il faut qu'il leur en rende de plus grands encore dans l'avenir.

Vouloir se passer de lui est un non sens et une folie. S'il n'existe pas, il faudrait l'inventer.

LA MAIN-D'ŒUVRE CHINOISE

L'OPINION DE M. BLANCHARD DE LA BROSSE

(*Le Petit Provençal*, 7 mars 1929)

On sait qu'on envisage, en Indo-Chine, l'utilisation de la main-d'œuvre chinoise pour l'accomplissement des grands travaux publics décidés. Nos confrères indochinois se posent à ce propos la question de savoir ce que l'on peut espérer ou craindre du travailleur chinois.

« Quelles sont les précautions à prendre pour n'avoir pas de mécomptes avec la main-d'œuvre chinoise ? » a demandé le « Courrier saïgonnais ».

M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, est l'homme le mieux qualifié pour lui répondre, car il fut, pendant plusieurs années, gouverneur de Kouang-Tchéou-Wan, ce poste d'observation unique sur la Chine du Sud.

— Quelques tentatives malheureuses, a déclaré M. Blanchard de la Brosse, ne doivent pas nous faire renoncer à l'emploi de la main-d'œuvre chinoise. On peut beaucoup attendre du coolie chinois, à condition de ne pas recruter au hasard et d'organiser le travail à la chinoise. D'abord, il faut éviter de placer des Chinois sous la direction d'un caï annamite. Puis, il faut respecter leurs usages, leurs préjugés, leurs manies.

J'ai connu à Kouang-Tchéou un notable chinois naturalisé dont le fils venait de terminer son service militaire à Hanoï. Il me confia que les Français avaient fait subir à son fils des traitements indignes. »

— Quoi donc ?

— M. le gouverneur, on obligeait mon fils à monter la garde, même sous la pluie !... »

Que voulez-vous, le Chinois n'aime pas se mouiller, et à coup sûr, si jamais la Chine est conquise, ce sera pendant une saison des pluies !

Il m'est arrivé, dans mes inspections, de trouver un chantier désert.

— « Où sont passés les coolies ? »

— Mais M. le gouverneur... il a plu tout à l'heure !

Et cet argument était jugé définitif. Le Chinois a beaucoup d'autres répugnances.

— Comment s'y prendre alors pour ne pas involontairement le rebouter ?

— Il suffit de l'employer à la tâche et non pas à la journée, pour n'avoir pas de mécomptes. Je suis convaincu — et je l'ai dit au dernier Conseil de gouvernement — que convenablement dirigée et encadrée, la main-d'œuvre chinoise donnera toute satisfaction à ses employeurs ; qu'elle nous est indispensable pour terminer dans les délais normaux, sans troubler le marché local de la main-d'œuvre, le programme des grands travaux adopté par l'Indo-Chine.

Nous avons un exemple illustre des capacités du coolie chinois : c'est la voie ferrée du Yunnam, construite exclusivement par des coolies chinois à partir de Yên-Bay, c'est-à-dire dans la partie la plus difficile du tracé.

Ici, en Cochinchine, nous avons tous les jours sous les yeux des exemples de leur grande capacité de travail. Voyez avec quelle rapidité avancent les ouvrages exécutés par eux : c'est grâce à eux que les derniers bâtiments du Lycée Pétrus-Ky ont pu être livrés en tempe voulu.

— Monsieur le gouverneur, l'immigration chinoise à doses massives n'est-elle pas un danger ? À Singapore, au Siam...

— Les conditions, ici, ne sont pas les mêmes, nous déclare le gouverneur. Au Siam, vous avez une capitale aux trois-quarts chinoise, et comme vous le disait le docteur Legendre, les Chinois y sont les seuls commerçants, les seuls artisans, les seuls ouvriers.

La situation est sensiblement la même à Singapore, où il n'y a pas d'autre population qui travaille que les Chinois. Évidemment, on peut être inquiet dans ces pays à la moindre nervosité des Célestes. Une grève arrêterait tout.

Mais à Java, mais en Indo-Chine, où les cookies chinois sont noyés dans une imposante main-d'œuvre locale, ils ne se sentent plus indispensables. Bien ne contribue à les rendre sages comme la certitude que l'on peut se passer d'eux.

— Reste le danger d'introduire ici des agents du parti communiste.

— On s'exagère beaucoup ce péril, je vous assure. C'est un fantôme qui ne tarde pas à s'évanouir devant une administration qui a les moyens de maintenir l'ordre et qui sait être ferme. Et puis, qui donc est communiste en Chine ? À coup sûr pas le paysan chinois qui est un très brave homme. Il n'y a de dangereux que les jeunes étudiants, ces demi-lettres prêts à suivre n'importe quel chef. Quant à convertir le paysan, l'artisan, à des doctrines nouvelles, je n'y crois guère.

Or, c'est ce travailleur éprouvé qu'il s'agit de faire venir ici pour résoudre le gros problème que pose à l'Indo-Chine la réalisation rapide de son programme de grands travaux.

Certes, je suis persuadé que la main-d'œuvre indochinoise est assez nombreuse pour peupler tous les chantiers à ouvrir, mais il faut compter avec un certain état d'esprit contre lequel il est difficile de lutter. Il y a donc un intérêt économique et politique certain à recruter des Chinois dont le rendement est plus que deux fois supérieur à celui des Tonkinois.

Mais, il ne faut pas recruter au hasard, embaucher n'importe qui. Il y a en arrière du Kouang-tchéou-Wan une population agricole laborieuse trop dense, dont les grandes qualités nous sont connues. C'est là qu'il faut choisir des travailleurs et non pas dans la population flottante des ports où l'on a toutes chances de réunir la plus belle collection d'indésirables.

Il faut aussi confier le recrutement à des agents compétents et consciencieux, connaissant les Chinois de longue main. Il faut que ces agents bénéficient du bienveillant appui de l'administration du territoire de Kouang-Tchéou...

À ce prix, nous trouverons, en Chine, la main-d'œuvre abondante et laborieuse nécessaire à la rapide mise en valeur de la France d'Asie, et que nous pourrons introduire sans risques.

Le malheureux sort des Chinois d'Indochine
(*La Dépêche d'Indochine*, 13 mars 1929)

À en croire les délégués du Kuomintang indochinois, leurs compatriotes fixés chez nous sont vraiment à plaindre. Ils essaient de peser sur les négociations de Shanghai par des articles de presse et des commentaires verbaux et d'améliorer la situation de leurs nationaux inférieure à ce qu'elle devrait être.

Ils constatent en effet, et non sans raison, que le commerce de détail en Indochine est en majorité tenu par des Chinois ; que la plupart des gros négociants, exception faite d'un certain nombre de grandes firmes occidentales, est chinois. Et ils partent de là pour trouver que la situation qui leur est faite est inégale et demander des améliorations, sans toutefois parler de reciprocité à notre égard.

Ces plaintes comportent une contradiction assez naïve : est-ce que le développement du commerce chinois ainsi dépeint est compatible avec une telle inégalité de situation ? Quelles entraves sont donc apportées à la liberté des Chinois autres que celles exigées par la sécurité générale et le souci du maintien de notre autorité ?

Aussi bien, il suffit d'un tour à Cholon pour se rendre compte de l'inanité de ces doléances. En quel point de Chine trouvera-t-on une cité plus prospère, où les Chinois se sentent plus chez eux ? À voir circuler dans de magnifiques automobiles ces gros négociants, gros en effet au physique comme par l'importance de leurs affaires, on peut difficilement les plaindre et si l'on porte d'un autre côté les yeux sur le peuple, on

voit partout de robustes coolies, solides et musclés, qui n'ont pas précisément l'air de souffrir de la famine. Bref, partout la prospérité chinoise s'affirme et c'est notre tutelle, bien douce et bien légère, qui permet aux Célestes de la créer.

Et par quels moyens ? Mettons de côté quelques grandes firmes où les traditions d'honnêteté n'ont cessé d'être pratiquées, ce sont souvent les Occidentaux qui en font les frais, par leurs procédés de crédit et leur confiance, que l'on peut bien, sans vouloir nuire à l'esprit d'entreprise nos compatriotes, qualifier d'inconsidérée.

Le détaillant chinois, par exemple, vend meilleur marché que l'Européen, soi-disant parce qu'il a moins de frais généraux. Sans doute, ce dernier fait est déjà un atout considérable, mais n'est-il pas corroboré par des agissements qu'on peut trouver indélicats ? Celui qui consiste à acheter des marchandises à 90 jours et à les revendre immédiatement à un prix légèrement inférieur, de façon que l'intérêt des trois mois non seulement compense le prix d'achat, mais fournit encore un bénéfice ? Et la plupart du temps, ce crédit à 90 jours ne se transforme-t-il pas, pour le plus grand profit de nos oncles, en crédit à six mois ? Quelquefois même, on peut bien le dire, les marchandises ainsi prêtées **le** sont réellement à fonds perdu, car la faillite survient et, l'homme de paille disparu, le créancier européen peut toujours courir.

Que dire encore des fraudes éhontées auxquelles se livrent tant et tant de détaillants célestes ? Eaux minérales de fabrication chilienne, ornées d'étiquettes fausses imprimées sur place, mais contenues dans des vieilles bouteilles ayant contenu de l'eau d'origine authentique, vins fabriqués on ne sait trop où et décorés des noms des meilleurs crus français, etc., etc.

Toutes ces libertés commerciales ou, plutôt, licences dont usent et abusent nos « Oncles » leur ont sans doute donné l'impression que les Occidentaux sont de bonnes poires et qu'ils sont mis au monde pour engranger de leurs sueurs et de leur argent cette race supérieure à laquelle ils appartiennent. Aussi pourquoi désormais se gêner et garder encore quelque réserve vis-à-vis de ces inférieurs venus de l'Ouest ? Aussi le Kuomintang essaie-t-il à l'heure actuelle de transposer sur le terrain politique et diplomatique l'efficacité indéniable de la position économique de ses nationaux en Indochine. Nous laisserons-nous faire et accepterons-nous de gaieté de cœur un vassalage qu'avec un peu d'énergie et de meilleures méthodes nous pouvons éviter ?

L. D.

Hanoï
Charité — Mondanités
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1938)

M. le chef de la congrégation cantonaise, désireux de venir en aide aux sinistrés de Chine, avait constitué un Comité — dont M^{me} Marliangeas, l'aimable femme du sympathique Docteur, voulut bien accepter la présidence, en vue d'organiser une fête de charité dans les vastes salles de la pagode cantonaise de la rue des Voiles.

De très nombreuses invitations furent lancées ; un appel vibrant s'adressa à la population française, à la colonie chinoise, aux représentants et ressortissants des pays étrangers.

Et samedi dernier 19 novembre, la fête se déroula, somptueuse, dans un décor de féerie, de lumière, de fleurs où se trouvèrent tout à leur aise les gracieuses jeunes femmes, les jolies jeunes filles qui furent des reines d'élégance et le plus bel ornement de la soirée.

Deux orchestres — un local — l'autre russe, ce dernier constitué par huit musiciennes dont les robes noires, relevées par une collerette scintillante, ajoutaient au cachet de la fête — menèrent le bal, avec beaucoup d'entrain. Jeunes filles et Taxi Girls

vendirent programmes, et serpentins : deux artistes chinoises se firent applaudir dans des numéros de cirque tout à fait remarquables et M. Hiên, cavalier de M^{me} Simonne, offrit avec sa gracieuse partenaire une exhibition très appréciée de bon ton.

Hasardons-nous à citer quelques noms, parmi les personnes présentes : M. le résident supérieur Châtel et les membres de son cabinet ; M. Hi Nien Tseng, consul général de Chine ; S.E. Vi-van Dinh, tông-dôc de Hadong ; M. et M^{me} Lafon ; M^{me} de Heaulme ; M. le premier président p.i. de la cour d'appel et M^{me} Léonardi ; M. le conseiller à la Cour et M^{me} Nadaillat ; M. et M^{me} Borzecki ; M. le directeur de l'E.F.E.O. et M^{me} Coedès ; M. l'avocat général Toscant ; M^{me} Vittori Bargoune ; M^{es} de Saint-Michel Dunezat ; M^{le} de Saint-Michel Dunezat ; M. et M^{me} Loubet ; M. et M^{me} Lebas ; M. et M^{me} Matendi ; M. et M^{me} R. Beau ; M. et M^{me} Piton ; M. et M^{me} Bordaz ; M. et M^{me} Chaalons ; M. et M^{me} Colignon ; M. et M^{me} Coulier ; M^{les} Ménard, Fleutot ; M. Faugère ; M. Butreau; M. Girodolle ; M. et M^{me} Georges etc., etc.

Rarement fête connut un plus large et plus mérité succès.

Nos très sincères félicitations à M^{me} Marliangeas, qui s'est révélée organisatrice parfaite, et à M. Si, chef de la Congrégation cantonnaise, ainsi qu'a ses collaborateurs.
